Des nouvelles tous les jours
lechodetroisrivieres.ca

CRÉATION D'EMPLOIS
Les candidats exposent leurs plans
P4

TROIS-RIVIÈRES
L'ex-maire Desrosiers fête ses 100 ans
P18

CASA
P23 à 25

AUTONET
P31 à 32

QUÉBECOR Média

L'Écho de Trois-Rivières

Le mercredi
26 mars 2014
3e année | N°31 | 48 pages
68 580 exemplaires

SALONS DE BARBIERS

Des femmes perpétuent la tradition

PAGE 3

Photo Matthieu Max-Gessler

C'est l'Événement du printemps et les offres bourgeonnent.

Pour une durée limitée, profitez de taux de location et de financement exceptionnels, en plus de crédits saisonniers.

Renseignez-vous sur notre service d'entretien prépayé au Mercedes-Benz.ca/EPP

LE GLK 250 BlueTEC 4MATIC^MC 2014. PRIX TOTAL[1] : 45 915 $**

Financement à l'achat	Taux à la location	Paiements mensuels	Inclut un crédit de
1,9 %*	3,9 %*	548 $*	1 110 $*
Durée de 60 mois	Bail de 39 mois	Versement initial 3 995 $**	durant l'Événement du printemps

[1] Taxes en sus.

LE ML 350 BlueTEC 4MATIC^MC 2014. PRIX TOTAL[1] : 63 815 $**

Financement à l'achat	Taux à la location	Paiements mensuels	Inclut un crédit de
2,9 %*	4,9 %*	768 $*	2 260 $*
Durée de 60 mois	Bail de 39 mois	Versement initial 4 995 $**	durant l'Événement du printemps

[1] Taxes en sus.

Mercedes-Benz

LA B 250 2014.
PRIX TOTAL[1] : 32 915 $**

Financement à l'achat	Taux à la location	Paiements mensuels	Inclut un crédit de
0,9 %*	2,9 %*	368 $*	1 000 $*
Durée de 60 mois	Bail de 45 mois	Versement initial 1 975 $**	durant l'Événement du printemps

[1] Taxes en sus.

LA C 300 4MATIC^MC ÉDITION AVANTGARDE 2014.
PRIX TOTAL[1] : 44 665 $**

Financement à l'achat	Taux à la location	Paiements mensuels	Inclut un crédit de
0,9 %*	2,9 %*	458 $*	3 555 $*
Durée de 60 mois	Bail de 27 mois	Versement initial 2 995 $**	durant l'Événement du printemps

[1] Taxes en sus.

Mercedes-Benz

© Mercedes-Benz Canada Inc., 2014. **Véhicules illustrés : GLK 250 BlueTEC 4MATIC^MC 2014/ML 350 BlueTEC 4MATIC^MC 2014. PDSF national : 43 500 $/61 400 $.** ** Le prix total de 45 915 $/63 815 $ et le versement initial incluent les frais de transport et de préparation de 2 245 $, les frais du RDPRM de 55,49 $, la taxe de 100 $ sur le climatiseur et les droits de 15 $ sur les pneus. *Offres de location basées sur le GLK 250 BlueTEC 4MATIC^MC 2014/ML 350 BlueTEC 4MATIC^MC 2014 proposées uniquement par l'intermédiaire des Services financiers Mercedes-Benz sur approbation du crédit, pendant une durée limitée. Exemple basé sur une location de 548 $/768 $ (incluant un rabais de 1 110 $/2 260 $) par mois pendant 39/39 mois. Versement initial de 3 995 $/4 995 $ plus dépôt de sécurité de 550 $/800 $ et taxes applicables payables à la date d'entrée en vigueur du bail. PDSF à partir de 43 500 $/61 400 $. Taux annuel de location de 3,9 %/4,9 %. Obligation totale : 25 917 $/35 747 $. Kilométrage limité à 18 000 km par an (0,20 $/km /0,30 $/km supplémentaire). Exemple de financement basé sur un terme de 60 mois au taux annuel de 1,9 %/2,9 % et un prix de 45 915 $/63 815 $. Le paiement mensuel est de 713 $/1 013 $ (avant taxes) avec un versement initial de 3 995 $/4 995 $. Le coût de l'emprunt est de 1 970 $/4 220 $, pour une obligation totale de 47 675 $/66 975 $. Frais d'immatriculation, d'enregistrement et d'assurance en sus. Le concessionnaire peut louer ou offrir du financement à prix moindre. Les offres peuvent changer sans préavis et ne peuvent être jumelées à d'autres offres. Pour connaître les détails, voyez votre concessionnaire Mercedes-Benz autorisé ou communiquez avec le Service à la clientèle de Mercedes-Benz au 1 800 387-0100. Les offres prennent fin le 31 mars 2014.

© Mercedes-Benz Canada Inc., 2014. **Véhicules illustrés : B 250 2014 avec l'Ensemble Sport /Berline C 350 4MATIC^MC Édition Avantgarde 2014. PDSF national : 32 500 $/52 800 $.** ** Le prix total de 32 915 $/44 665 $ et le versement initial incluent les frais de transport et de préparation de 2 245 $, les frais du RDPRM de 55,49 $, la taxe de 100 $ sur le climatiseur et les droits de 15 $ sur les pneus. [1]Taxes en sus. * Offres de location basées sur la B 250 2014/la berline C 300 4MATIC^MC Édition Avantgarde 2014 proposées uniquement par l'intermédiaire des Services financiers Mercedes-Benz sur approbation du crédit, pendant une durée limitée. Exemple basé sur une location de 368 $/458 $ (incluant un rabais de 1 000 $/3 555 $) par mois pendant 45/27 mois. Versement initial de 1 975 $/2 995 $ plus dépôt de sécurité de 400 $/500 $ et taxes applicables payables à la date d'entrée en vigueur du bail. PDSF à partir de 30 500 $/42 250 $. Taux annuel de location de 2,9 %/2,9 %. Obligation totale : 18 935 $/15 861 $. Kilométrage limité à 18 000 km par an (0,20 $/km supplémentaire). Exemple de financement basé sur un terme de 60 mois au taux annuel de 0,9 %/0,9 % et un prix de 32 915 $/44 665 $. Le paiement mensuel est de 510 $/649 $ (avant taxes) avec un versement initial de 1 975 $/2 995 $. Le coût de l'emprunt est de 660 $/825 $, pour une obligation totale de 32 575 $/41 935 $. Frais d'immatriculation, d'enregistrement et d'assurance en sus. Le concessionnaire peut louer ou offrir du financement à prix moindre. Les offres peuvent changer sans préavis et ne peuvent être jumelées à d'autres offres. Pour connaître les détails, voyez votre concessionnaire Mercedes-Benz autorisé de la région de Montréal. Les offres prennent fin le 31 mars 2014.

Mercedes-Benz Trois-Rivières 4200, boul. Gene-H.-Kruger 819 373-2355

DOSSIER EXCLUSIF

L'Écho de Trois-Rivières TVA

Les barbières de Trois-Rivières

Une visite au seul salon de barbier de la région

S'il fut un temps où chaque village avait son barbier, cette époque est révolue. Pourtant, même si l'on en voit plus souvent dans les films qu'on n'en croise à l'épicerie, il reste encore des gens qui pratiquent ce métier. Trois-Rivières en a d'ailleurs trois spécimens... tous féminins.

MATTHIEU MAX-GESSLER
matthieu.max-gessler@quebecormedia.com

Le salon Pépito aura 60 ans l'an prochain. Depuis 15 ans, c'est Claire Gingras qui tient la boutique.

«J'ai toujours été attirée vers le monde des hommes, explique-t-elle. On ne parle pas des mêmes choses qu'avec les femmes qui vont dans les salons de coiffure», explique celle qui a commencé à exercer ce métier en 1976.

«On peut parler de hockey, de chasse et de pêche. Ça m'intéresse beaucoup plus», ajoute son acolyte, Annie Bergeron.

Un métier qui demande du doigté

Lorsque Claire et Annie ont suivi leur formation, ne devenait pas barbier – ou barbière – qui voulait. La formation se donnait à l'époque à Québec et à Drummondville.

«À l'école, on nous faisait pratiquer sur les ballons de baudruche recouverts de mousse à raser. Le but, c'était que le ballon n'explose pas», résume Claire.

Une fois diplômés, les barbiers en devenir travaillaient six mois sous la tutelle d'un vétéran, qui décidait ensuite s'il retenait leurs services ou non. Il leur fallait ensuite accumuler des années et des années de pratique avant de pouvoir ouvrir leur propre salon... ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

«En 1985, la profession a été déréglementée. Maintenant, n'importe qui pourrait s'ouvrir son propre salon du jour au lendemain», déplore Claire.

Le seul jusqu'à Berthierville

Preuve que ce genre d'établissement se fait de plus en plus rare, le salon Pépito est le seul de la région jusqu'à Berthierville. Il accueille d'ailleurs plus de clients venant de Nicolet et Bécancour que de Sainte-Marthe-du-Cap, selon sa propriétaire.

Plusieurs d'entre eux viennent d'ailleurs s'y faire couper la barbe ou les cheveux depuis l'ouverture de l'établissement.

«Ça fait près de 40 ans que je viens ici, avant que Mme Gingras ne rachète. J'aime la façon dont je suis traité et je n'ai pas besoin de leur dire quoi faire, elles sont habituées», explique Gerry, un habitué. Il faut dire que chez Pépito, tout se fait à la bonne franquette. Les clients arrivent à toute heure de la journée, sans rendez-vous. «Les gens arrivent et s'il n'y a personne, ils passent tout de suite. S'il y a des gens qui attendent déjà, soit ils attendent aussi, soit ils repassent une autre fois», résume Claire.

«À l'école, on nous faisait pratiquer sur les ballons de baudruche recouverts de mousse à raser. Le but, c'était que le ballon n'explose pas.»

CLAIRE GINGRAS, PROPRIÉTAIRE DU SALON PÉPITO

Le décor, quant à lui, n'a pas changé depuis bien des années. Une caisse enregistreuse, entièrement mécanique, vieille de 85 ans trône au coin du comptoir. Elle était accompagnée jusqu'à tout récemment d'une chaise de barbier qui approchait les 100 ans.

«On a déjà voulu rénover, mais les clients s'y sont opposés. Ils aiment le cachet qu'il y a ici, alors on a décidé de ne rien changer. Et ici, la personne la plus importante est celle qui franchit le pas de la porte», ajoute Claire.

Claire Gingras a commencé à travailler au salon Pépito en 1985. Aujourd'hui, c'est elle qui tient les rênes de l'établissement. PHOTO MATTHIEU MAX-GESSLER

Le salon de barbier Pépito est le seul de la région, au moins jusqu'à Berthierville.
PHOTO MATTHIEU MAX-GESSLER

www.hebdosregionaux.ca/mauricie

Les Cataractes

Suivez les performances de l'équipe après chaque partie locale dans la section Sports

Babillard communautaire

Si vous organisez une activité communautaire, envoyez-nous vos informations à l'adresse trr.redaction@quebecormedia.com

Arts

Si vous avez une nouvelle artistique, communiquez avec trr.redaction@quebecormedia.com

facebook.com/lecho3rivieres

twitter.com/lecho3rivieres

ÉLECTIONS

Quelles mesures pour l'emploi à Trois-Rivières?

L'emploi est un enjeu partout au Québec, mais peut être plus particulièrement à Trois-Rivières, dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne provinciale depuis belle lurette. *L'Écho de Trois-Rivières* a questionné les candidats des quatre principaux partis politiques de la circonscription pour connaître les mesures concrètes qu'ils proposent.

MATTHIEU MAX-GESSLER ET SARAH DÉSILETS-ROUSSEAU

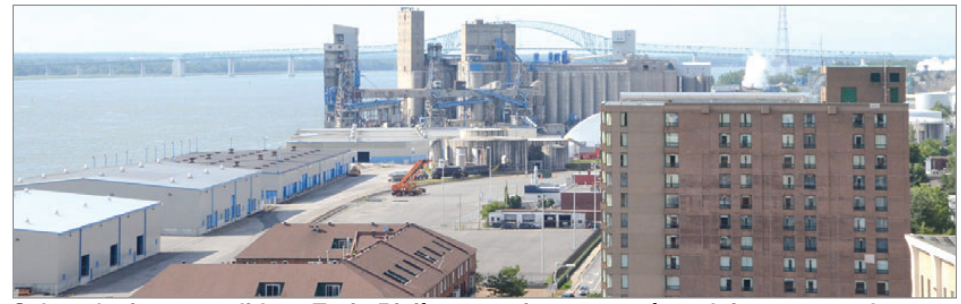

Selon plusieurs candidats, Trois-Rivières aurait avantage à exploiter un peu plus son emplacement stratégique et son port. PHOTO ARCHIVES – L'ÉCHO DE TROIS-RIVIÈRES

«Le soleil se lève», selon Alexis Deschênes

Le candidat pour le Parti québécois, Alexis Deschênes, se montre optimiste pour l'économie trifluvienne et les emplois qui y sont rattachés.

«On a un incubateur de nouvelles technologies et la filière aéronautique va bien. À l'aéroport de Trois-Rivières, il y a 600 emplois et il y a d'autres projets qui s'en viennent», assure-t-il.

M. Deschênes refuse également de faire une croix sur le secteur forestier. Il estime que les travaux de recherche au Centre intégré de pâtes et papiers de l'Université du Québec à Trois-Rivières ont un potentiel qu'il ne faut pas négliger.

Le candidat se dit également sensible aux efforts mis en place par l'organisme COMSEP pour aider les personnes éloignées du marché de l'emploi à y retourner.

«Il y a déjà du financement, mais l'idée, c'est qu'il soit récurrent et je m'engage à défendre ce projet parce que j'y crois beaucoup», ajoute-t-il.

Jean-Denis Girard: développement au Nord, emplois au Sud

Pour le candidat du Parti libéral du Québec, Jean-Denis Girard, le Plan Nord ramené par son parti créera de l'emploi, même à Trois-Rivières.

«Il y a plusieurs entreprises qui attendaient des contrats qui ne sont jamais venus puisque le Plan Nord ne s'est pas réalisé. Je pense notamment à Automation Mauricie, Hardy Filtration et FAB 3R», illustre-t-il.

M. Girard insiste également sur l'importance du port de Trois-Rivières et de la nécessité de le soutenir, même s'il s'agit d'infrastructures fédérales. Le libéral souhaite également rendre le centre-ville encore plus accueillant pour les touristes qui arrivent par bateaux de croisière.

Pour ce qui est du soutien à l'entrepreneuriat, le candidat affirme que son parti remplira ce mandat par le biais d'un crédit d'impôt de 50% aux exportations des PME et par la création d'un guichet unique pour le démarrage d'entreprises.

Diego Brunelle met ses jetons sur le technoparc

Le Projet Saint-Laurent qu'a développé son chef François Legault profitera énormément à Trois-Rivières, assure pour sa part le candidat de la Coalition avenir Québec, Diego Brunelle Diaz. Le caquiste croit d'ailleurs que la table est déjà mise pour attirer les entrepreneurs.

«On a un parc technologique, l'université, un port et on est très bien situé entre Montréal et Québec. Avec ce projet, ça va créer 50 000 emplois de haute qualité et très bien rémunérés, partout au Québec», assure-t-il.

M. Brunelle Diaz promet également un meilleur soutien aux entreprises. Il assure aussi qu'il sera au rendez-vous pour aider les anciens travailleurs, en particulier ceux plus âgés, à réintégrer le marché de l'emploi. «On ferait en sorte de faciliter le retour à l'emploi pour ces personnes-là. Il y a déjà des cours qui se donnent pour ça», souligne-t-il.

Jean-Claude Landry mise sur l'économie verte

Pour le candidat de Québec solidaire, la stimulation de l'économie passe par la transition vers les énergies vertes.

«Nous croyons qu'il est très important de se sortir de la dépendance au pétrole. Ce que nous proposons, notamment, c'est un vaste chantier pour améliorer l'efficacité énergétique de nos immeubles et de nos maisons, ce qui ne peut qu'améliorer le domaine de la construction en Mauricie, qui s'essouffle», estime Jean-Claude Landry, qui croit important de soutenir les entreprises, petites et grandes, dans cette transition.

Pour M. Landry, l'emploi doit également être créé par les PME et les coopératives de travailleurs. Il soutient d'ailleurs que la Mauricie se démarque au Québec avec ses entreprises d'économie sociale qui permettent à des gens de réintégrer le marché de l'emploi et de mettre leur talent au service de la communauté.

ÉCONOMIE ET EMPLOI DANS NICOLET-BÉCANCOUR

L'agriculture, le Fonds de diversification et le Plan Nord

Avec un taux de chômage inférieur à la moyenne québécoise, le portrait est déjà plus rose au Centre-du-Québec qu'en Mauricie. Il n'en reste pas moins plusieurs enjeux majeurs sur le plan du développement économique et de l'emploi, sur lesquels *L'Écho* a questionné les candidats dans Nicolet-Bécancour.

MATTHIEU MAX-GESSLER
ET SARAH DÉSILETS-ROUSSEAU

Donald Martel veut des fermes plus petites et plus diversifiées

Pour Donald Martel, député sortant et candidat de la Coalition avenir Québec, le secteur agricole doit se diversifier, notamment en transformant davantage de produits à la ferme. Il plaide également en faveur d'un meilleur soutien financier à la relève agricole et d'un «plus grand morcellement des terres».

«Il pourrait y avoir davantage de petites fermes desquelles les petites familles pourraient vivre», avance-t-il.

M. Martel propose également la création d'un pavillon universitaire centré sur le génie dans le parc industriel de Bécancour.

Jean-René Dubois mise sur la diversification

Pour le candidat péquiste, Jean-René Dubois, la création d'emplois passe par l'utilisation maximale des ressources mises en place avec le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

M. Dubois compte aussi accompagner les initiatives locales, comme par exemple, l'implantation d'entreprises vertes dans le Parc Laprade. «Un député doit soutenir les CLD, les MRC, les villes, qui se sont se sont donnés des plans de développement. Les acteurs locaux veulent qu'on les aide lorsque vient le temps de mettre en place leurs initiatives, et je m'y engage», a promis M. Dubois.

Les partis politiques ne manquent pas de projets pour le parc industriel et portuaire de Bécancour. PHOTO ARCHIVES – L'ÉCHO DE TROIS-RIVIÈRES

Denis Vallée: le Plan Nord, jusqu'à Bécancour

Tout comme son collègue dans Trois-Rivières, le candidat du Parti libéral du Québec, Denis Vallée, croit que le redémarrage du Plan Nord créera beaucoup d'emplois dans Nicolet-Bécancour. «Il y a au moins une dizaine d'entreprises d'ici qui avaient des contrats prévus pour le Plan Nord et avec le changement de gouvernement, tout a arrêté», se désole M. Vallée.

M. Vallée désire aussi que les producteurs agricoles soient mieux accompagnés dans la mise en marché de leurs produits. Le candidat souligne également la proposition de son parti de mettre sur pied un guichet unique pour les entreprises.

Marc Dion, le «bien commun» et l'emploi

Pour le candidat de Québec solidaire, Marc Dion, le meilleur moyen de créer de l'emploi est d'améliorer les services publics. «Le plus grand employeur dans Nicolet-Bécancour, c'est le Centre de santé et de services sociaux. Le deuxième, c'est ABI, et le troisième, c'est la Commission scolaire de la Riveraine», illustre-t-il. Le candidat croit également que la «paperasse» que doivent remplir les entreprises qui présentent un projet au Fonds de diversification économique doit être diminuée.

M. Dion pense aussi que Nicolet-Bécancour profiterait du Plan vert de son parti, qui créerait 160 000 emplois en cinq ans, notamment grâce au transport en commun.

Marjolaine Lachapelle: l'entrepreneuriat dès le primaire

C'est surtout sur l'éducation que miserait Marjolaine Lachapelle, candidate pour Option nationale, pour stimuler la création d'emplois, plus précisément l'entrepreneuriat. «Dès le moment où les gens entrent dans le système d'éducation, on ferait la promotion de l'entrepreneuriat», indique-t-elle.

Mme Lachapelle promet également plus de soutien pour les jeunes entrepreneurs qui, croit-elle, ont besoin de plus d'outils. Elle ferait également en sorte d'améliorer l'offre de formation professionnelle, notamment pour les gens qui tentent de réintégrer le marché de l'emploi.

«Il faut changer le système d'éducation. On ne peut pas rester 25 ans avec le même système», plaide-t-elle.

Autoroutes 30 et 55: des dossiers qui traînent

(M.M-G./S.D-R.) *L'Écho* a voulu savoir si les candidats aux élections comptaient passer à la vitesse supérieure sur les dossiers des deux autoroutes qui traversent la MRC de Bécancour, et sur la disponibilité du service Internet haute vitesse. Ces enjeux sont soulevés par la Chambre de commerce et d'industries du Cœur-du-Québec.

La meurtrière 55

Sans exception, les candidats de tous les partis dans Nicolet-Bécancour ont reconnu que l'autoroute 55 était dangereuse. Toutefois, seulement deux d'entre eux, soit Denis Vallée (PLQ) et Marjolaine Lachapelle (ON), disent vouloir travailler à ce que les voies soient doublées. Pour leur part, Jean-René Dubois (Parti québécois) et Donald Martel (CAQ) souhaitent d'abord faire un portrait de la situation et évaluer les mesures mises en place.

La longue attente pour la 30

La question du prolongement de l'autoroute 30 revient inlassablement, élection après élection. Chacun des cinq candidats questionnés par *L'Écho* se dit cependant prêt à travailler pour faire débloquer le projet. Marc Dion (QS) dit d'ailleurs ne pas comprendre ce qui fait bloquer le dossier. Pour sa part, Denis Vallée affirme que «le pire est fait», puisque les terrains appartiennent au ministère des Transports.

Services Internet: encore des inégalités

Si Internet est désormais accessible partout dans Nicolet-Bécancour, ce n'est pas le cas du service haute vitesse. Selon la Chambre de commerce, cette situation pose problème, notamment aux entrepreneurs agricoles. Les candidats Donald Martel et Jean-René Dubois (PQ) estiment cependant que cette problématique affecte très peu de gens. Ils soulignent également l'importance de travailler avec les municipalités et les entreprises de télécommunications, dont Sogetel, pour régler cette question. M. Martel propose également de faire un inventaire des zones non desservies par ce service. Les autres candidats promettent de faire avancer le dossier.

OPINIONS

LETTRES DE NOS LECTEURS

Une réforme bâclée aux conséquences tragiques

Robert Aubin.
Député fédéral de Trois-Rivières

Pendant que les élections au Québec monopolisent l'attention médiatique, à Ottawa, les conservateurs s'attaquent résolument à notre système électoral. Il s'agit de l'une des plus sérieuses dérives que s'apprêtent à imposer les conservateurs à notre démocratie.

Pour être crédible, non partisane et acceptable, il me semble évident que toute réforme électorale doive faire l'objet d'un large consensus de la part des élus, des politologues et du DGE (Directeur général des élections). Or, c'est l'opposition contre la réforme qui fait consensus, et avec raison: le gouvernement n'a consulté personne et pour des raisons bassement électoralistes, il tente de berner la population.

Pour vous permettre de vous faire une idée par vous-mêmes, voici quelques mesures inquiétantes contenues dans le projet de loi conservateur:

* On retire au DGE le pouvoir de faire de l'éducation citoyenne. Comment peut-on espérer une augmentation de notre taux de participation dans ces circonstances?

* On enlève à Élections Canada la supervision du Commissaire des élections, responsable du pouvoir d'enquête. C'est un peu comme si on retirait à la GRC sa capacité d'enquêter sur des infractions au Code criminel, non?

* On exige du DGE qu'il demande la permission au Conseil du Trésor avant d'engager des experts. Peut-on alors toujours parler de l'indépendance de ce haut fonctionnaire qui porte l'image et le gage de l'impartialité de notre système électoral?

* Le projet de loi mettra fin à l'authentification d'un électeur par un répondant. Quelle clientèle veut-on priver de son droit de vote?

* Le seuil maximal de dons personnels à un candidat passerait à 1500$ par année par personne. Ai-je besoin de rappeler que le consensus au Québec sur le financement des partis politiques va dans la direction totalement opposée?

* Les cartes d'électeurs ne pourront plus être utilisées pour confirmer l'identité d'un électeur. Combien de personnes seront-elles ainsi dépouillées de leur droit de vote?

Robert Aubin

Le DGE, qui n'exclut pas de démissionner devant une telle attaque à notre démocratie, de même que les partis d'opposition, une centaine de professeurs de science politique et pratiquement tous les intervenants au dossier dénoncent les modifications proposées à la Loi tout autant que la procédure bâclée utilisée par les conservateurs.

La mobilisation s'organise pour faire échec aux volontés de Stephen Harper « d'américaniser » notre système électoral et j'espère que vous joindrez votre voix à la mienne et à celles de tous les opposants à ce projet de loi.

La menace référendaire

Jean-Yves Proulx / Trois-Rivières

On dit qu'en démocratie, le peuple est souverain. Ce sont donc les citoyens qui doivent décider des grandes orientations de l'État. L'élection est l'outil le plus fréquemment utilisé pour connaître la volonté populaire. Les citoyens choisissent alors des représentants qui en cours de mandat, devront prendre les décisions à leur place: on parle de démocratie indirecte ou représentative.

Lorsqu'il est question d'identifier ce que désire l'ensemble des citoyens sur une proposition précise, on aura plutôt recours au référendum. On parle de démocratie directe: les citoyens eux-mêmes tranchent la question, sans passer par l'intermédiaire d'un représentant. Le référendum est donc l'outil démocratique par excellence. La Suisse, par exemple, l'utilise fréquemment. Ainsi, rejeter l'idée de tenir un référendum parce que cela divise les citoyens est un non-sens. C'est justement parce que les citoyens sont divisés sur une proposition précise qu'on doit tenir un référendum. Il ne viendrait à personne l'idée de tenir un référendum sur une question qui fait l'unanimité.

Les « vraies affaires »

Peut-on sérieusement, comme le font certains politiciens, opposer l'idée de parler « d'un référendum sur l'avenir du Québec » à celle de parler des « vraies affaires »? Est-il utile de rappeler que les Québécois paient des impôts non seulement à Québec, mais aussi à Ottawa? Que ces sommes sont investies dans des projets décidés par des députés qui sont majoritairement élus par des citoyens dont les intérêts ne sont pas nécessairement les nôtres et parfois même diamétralement opposés aux nôtres.

Quelques exemples?

Quand Ottawa décide de mettre fin au registre canadien des armes à feu alors que le Québec souhaiterait son maintien. Et qu'Ottawa refuse même de lui remettre les données relatives à son territoire, données dont la collecte a pourtant été payée par nos impôts.

Quand la valeur du dollar canadien se rapproche de celle du dollar américain parce que l'Ouest du pays exporte beaucoup de pétrole, les exportations des manufacturiers québécois sont à la baisse.

Quand Ottawa négocie des ententes avec les États-Unis, l'aide à l'industrie automobile ontarienne a priorité sur l'industrie forestière québécoise... relisez les termes de l'entente qui a mis fin au dernier conflit du bois d'oeuvre...

Quand vient le temps de négocier avec l'Europe, l'intérêt des fromagers québécois est sacrifié pour favoriser l'exportation du bœuf de l'Ouest.

Que ceux qui prétendent que cette démarche n'a rien à voir avec les « vraies affaires » nous expliquent alors le sens qu'ils donnent à l'expression les « vraies affaires »!

Quand Ottawa accepte de financer la construction d'infrastructures pour permettre à Terre-Neuve de nous concurrencer comme exportateur d'électricité vers les États-Unis... Et quand, en compensation, on nous verse la péréquation, on nous taxe d'assistés sociaux du Canada...

Certes, ces quelques faits ne suffisent pas à prouver que nous devrions quitter le Canada, mais ils démontrent hors de tout doute la pertinence d'étudier cette question plus à fond. Que ceux qui prétendent que cette démarche n'a rien à voir avec les « vraies affaires » nous expliquent alors le sens qu'ils donnent à l'expression les « vraies affaires » !

La vraie question

Peut-on encore parler de démocratie dans un État où les leaders politiques considèrent un référendum comme étant une menace?

Les termes de cette entente de libre-échange que le Canada vient de signer avec l'Europe ne devraient-ils pas être soumis à l'approbation des citoyens par référendum?

Les résultats d'une éventuelle négociation menant à la signature de la constitution canadienne par le Québec ne devraient-ils pas faire l'objet d'un référendum auprès des citoyens québécois?

La véritable question à se poser est la suivante: voulons-nous vraiment vivre en démocratie?

L'Écho de Trois-Rivières
lechodetroisrivieres.ca
SUN MEDIA Une compagnie de Quebecor Media
CCAB BPA WORLDWIDE JOURNAUX

3625, boulevard Chanoine-Moreau, Trois-Rivières, Québec, G8Y 5N6
Téléphone 819 371-4823
Nouvelles 819 371-4807
Annonces classées 1 877 750-5052
Rédaction : trr.redaction@quebecormedia.com
Distribution Publi-sac pour plainte et requête 1 888 999-2272

Éditeur et Directeur-général Québecor Média Mauricie : Serge Buchanan
Directeur de l'information: Jocelyn Ouellet
Journalistes : Joany Dufresne, Matthieu Max-Gessler, Sarah Désilets-Rousseau (collaboratrice), Andrée-Anne Blais (collaboratrice), Amélie Marcoux (collaboratrice)
Coordonnatrice aux ventes : Valérie Lacoursière
Préposée au télémarketing : Louise Dumont
Conseillers (ères) en publicité : Marie-Karelle Croteau, Junior Dubuc Claude Huard, Steven Calille, Charles Blondin Nicolas Bélisle, Valéry Désilets
Infographie : Centre d'infographie de Rimouski
Directeur général régional, Québecor Média : Mario Marois

ISSN 2291-2177

Tirage : 68 580 exemplaires
Édité par Corporation Sun Media, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, Montréal, Qc H3C 4M8, imprimé par l'Imprimerie Journal de Québec, ayant son siège social au 450, avenue Béchard, Québec, Québec, G1M 2E9.

L'entreprise Toitures Lacharité ne pourra pas réaliser son mandat à l'amphithéâtre de Trois-Rivières, puisqu'elle n'a plus le droit d'appliquer sur des contrats publics depuis le 27 février dernier. PHOTO ARCHIVES – L'ÉCHO DE TROIS-RIVIÈRES

AMPHITHÉÂTRE

Une entreprise perd son contrat

La Ville de Trois-Rivières devra trouver un nouveau sous-traitant pour des travaux sur l'Amphithéâtre.

MATTHIEU MAX-GESSLER
matthieu.max-gessler@quebecormedia.com

L'entreprise Toitures Lacharité a été inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics, le 27 février dernier, pour avoir enfreint les lois sur la taxe d'accise et sur l'administration fiscale. Cette interdiction s'appliquera jusqu'en 2019.

L'entreprise devait réaliser des travaux d'un peu plus d'un million de dollars pour étanchéifier le toit de l'amphithéâtre de Trois-Rivières sur Saint-Laurent. Bien qu'il ait eu la possibilité de demander une dérogation au ministère des Affaires municipales pour que l'entreprise réalise malgré tout son mandat, le conseil municipal a décidé de ne pas le faire.

«On aurait pu, mais ça aurait été aussi long que de trouver un autre sous-traitant», estime le porte-parole de la Ville de Trois-Rivières, Yvan Toutant.

Intact assurance devra trouver un autre entrepreneur

Le conseil municipal a d'ailleurs décidé de se tourner vers Intact compagnie d'assurance, qui cautionne l'entreprise.

«Cette compagnie va devoir engager un autre sous-traitant pour mener à bien le contrat. C'est également elle qui va devoir le payer», précise M. Toutant. Cet imprévu ne devrait toutefois pas perturber l'échéancier de construction de l'Amphithéâtre, selon lui. Il s'agit tout de même d'une seconde tuile que reçoit la Ville de Trois-Rivières concernant l'amphithéâtre.

Elle est en litige avec le Groupe ADF, qui lui réclame près de 4 M $ en extras, justifiée selon lui par des modifications aux plans et devis du chantier, ce que la Ville nie avoir demandé. Cette dernière a annoncé en février dernier qu'elle porterait le dossier devant la Cour supérieure du Québec et a lancé un nouvel appel d'offres pour les travaux.

$ CA$H FOR GOLD $
ACHETONS L'OR
BIJOUX, DIAMANTS, PIÈCES DE MONNAIE, PLATINE, LINGOTS ET ARGENT 9.25
jusqu'à 40$ gr.
Estimation gratuite devant vous en toute confiance et sécurité sans aucun engagement
> Bijouterie Édouard, 4310, boul. Des Forges Trois-Rivières 819 691-1874
> Bijouterie Édouard, Chomedey, 734, Curé Labelle (bureau Chef) 450 978-5639
> Bijouterie Edouard, Galerie Joliette, 1075, boul. Firestone, Joliette 450 756-1267
> Bijouterie Sebag, Galerie Joliette, 1075, boul. Firestone, Joliette 450 756-0866
> Bijouterie Edouard, Galerie Rive Nord, 100, boul. Brien, Repentigny 450 581-6138
> Bijouterie Edouard, Centre Forest, 10571, boul. Pie-IX Montréal 514 328-4955
LE PRIX PEUT CHANGER SANS PRÉAVIS SELON LE COUR DES MÉTAUX ET LE MODÈLE DU BIJOUX.
Nous payons sur place immédiatement
JF011600858

L'INCOURTOUNABLE
C'EST DE PASSER CHEZ AUGER NICOLET
SATISFACTION GARANTIE!
SUPER LIQUIDATION
Chevrolet Aveo 5 LT 2009
38 426 km (Stock# 10509A)
Manuelle, 5 vitesses, Lecteur DC, Climatiseur, Toit ouvrant, Lecteur MP3
Rég. 8 995$
SPÉCIAL 7 995$
Chevrolet HHR LS 2010
98 437 km (Stock# 14652A)
Automatique, 4 vitesses
Climatiseur
Rég. 9 295$
SPÉCIAL 8 495$
Chrysler Sebring 2010
85 144 km (Stock# 13416A)
Automatique, 4 vitesses
Lecteur DC, Climatiseur, Toit ouvrant
Rég. 9 995 $
SPÉCIAL 8 995$
Chevrolet Cobalt 4-dr LT 2010
44 796 km (Stock# 12533A)
Automatique, 4 vitesses
Climatiseur
Rég. 10 795 $
SPÉCIAL 9 995$
Toyota Venza V6 2009
43 001 km (Stock# 13670A)
Automatique, 6 vitesses
Lecteur DC
Rég. 20 995$
SPÉCIAL 18 695$
Buick Verano Sedan 2012
42 421 km (Stock# 14831B)
Automatique, 6 vitesses
Climatiseur
Rég. 20 995$
SPÉCIAL 19 995$
Chevrolet Silverado 1500 4WD Extended Cab 2011
79 990 km (Stock# 14857A)
Automatique, 6 vitesses, Lecteur DC, Climatiseur Rég. 22 995 $
SPÉCIAL 21 995$
GMC Savana Cargo 2500 2013
18 102 km (Stock# 13P48A)
Automatique, 6 vitesses
Climatiseur
Rég. 26 995$
SPÉCIAL 25 495$
PRET A PARTIR
VÉHICULES D'OCCASION CERTIFIÉS
• Garantie du manufacturier • Inspection en 150 points et plus
• Privilège d'échange • Assistance routière 24 heures
PLUSIEURS AUTRE MODÈLES EN INVENTAIRES!!
Avant de signer PASSEZ CHEZ
Réjean Auger Direct. Général
J-Claude Auger Conseiller
Gaby Auger Conseiller
Danny Auger Conseiller
Raymond Lemire Location
Martin Rioux Conseiller
www.augerautomobile.com
3725, Marie-Victorin, Nicolet
819 293-2121
AUGER NICOLET
CHEVROLET - BUICK - GMC
CHEVROLET Choisis ta route.
Service Goodwrench
JF011789718
SANS FRAIS : 1 866 826-1596

ÉLECTIONS 2014

Résumé de la semaine

Alors que s'approche le moment d'aller aux urnes, les candidats des différents partis politiques dans la région ont pris plusieurs engagements cette semaine, notamment en ce qui concerne la pyrrhotite et le projet de colisée de Trois-Rivières.

MATTHIEU MAX-GESSLER
matthieu.max-gessler@quebecormedia.com

Parti québécois

Alors que la Coalition proprio béton demandait la semaine dernière un montant supplémentaire de 45 M $ sur trois ans pour soutenir les victimes de la pyrrhotite, le candidat du Parti québécois (PQ) dans Trois-Rivières, Alexis Deschênes, a rappelé que sa formation a récemment injecté 15 M $ à cette fin. La candidate dans Champlain, Noëlla Champagne, a pour sa part proposé la création d'une table de concertation pour «mieux coordonner la gestion de la crise». Pour sa part, le candidat dans Maskinongé, Patrick Lahaie, a indiqué soutenir la candidature de la Mauricie pour accueillir le siège social de la nouvelle garantie des bâtiments résidentiels neufs.

Les trois candidats se sont également engagés à remettre la somme de 26,8 M$ initialement promise à la ville pour le projet de colisée, même s'il change d'emplacement.

Mme Champagne a également promis, vendredi dernier, que son parti ajouterait 45 groupes de médecine familiale aux 300 déjà existants au Québec. Elle a également annoncé que son parti viserait un taux d'obtention du diplôme d'études secondaires de 80 % avant l'âge de 20 ans.

La chef du PQ, Pauline Marois, était par ailleurs de retour dans la région, dimanche et lundi.

Parti libéral du Québec

Le chef du Parti libéral du Québec (PLQ), Philippe Couillard, était de passage à Bécancour la semaine dernière, pour présenter le cadre financier de son parti. Il a notamment promis le retour à l'équilibre budgétaire en 2015. Il a aussi promis des compressions de 1,3 milliard de dollars dans les dépenses publiques si son parti est porté au pouvoir. Il a aussi affirmé son intention de ramener le Plan Nord pour stimuler l'économie.

Pour sa part, le candidat libéral dans Trois-Rivières, Jean-Denis Girard, a promis de procéder au regroupement des points de services du Centre de réadaptation InterVal. Il a déploré que certains de ces services soient dispensés depuis des «roulottes» et a affirmé que «le travail fait par tous les intervenants mérite mieux de la part du gouvernement». Un tel regroupement coûterait 27,4 M $, mais permettrait d'agrandir de 4200 mètres la surface disponible pour le centre.

Coalition avenir Québec

Dans Nicolet-Bécancour, le candidat de la Coalition avenir Québec (CAQ), Donald Martel, a offert son appui au projet d'expansion du Challenge 55, à Baie-du-Febvre. Celui-ci comporterait l'aménagement d'un terrain de camping sur le site, au coût de centaines de milliers de dollars.

Un des ténors de la CAQ, Gérard Deltell, était de passage dans la région pour faire campagne avec le candidat du parti dans Champlain, Andrew D'Amours, le 20 mars dernier. Il a d'ailleurs mis au défi le candidat dans Saint-Jérôme, Pierre Karl Péladeau, de faire comme lui avec le candidat dans Trois-Rivières, Alexis Deschênes, un ancien journaliste qui avait critiqué l'entreprise de presse dont M. Péladeau est l'actionnaire majoritaire. Comme de raison, M. Péladeau était en Mauricie samedi. Il a notamment accompagné M. Deschênes au Salon Expo-Habitat.

Le chef caquiste, François Legault, est aussi revenu à Trois-Rivières dimanche soir et lundi. Il a annoncé que son projet de mettre sur pied une «zone d'innovation» dans Bécancour entraînerait la création de 7600 emplois.

Québec solidaire

Appelé à se prononcer sur l'aide aux victimes de la pyrrhotite, le 20 mars dernier, le candidat de Québec solidaire dans Trois-Rivières, Jean-Claude Landry, s'est dit d'accord avec l'idée que le siège social de la nouvelle garantie sur les bâtiments résidentiels neufs s'installe à Trois-Rivières. Il a toutefois rappelé, suite à la demande de la Coalition proprio béton d'obtenir 45 M $ supplémentaires du gouvernement québécois pour dédommager les victimes, que le fédéral doit également remplir son rôle. Il a également insisté sur le fait que les propriétaires devraient avoir le choix de l'entrepreneur pour les travaux à faire sur leur maison.

M. Landry a également répondu à l'appel lancé par le Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées de la Mauricie. Il s'est engagé à mieux soutenir les 1700 familles de la région vivant avec une personne aux prises avec un handicap, notamment en augmentant le nombre d'heures et de visites du personnel aidant.

TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ

FAITES VOTRE TOITURE POUR LA DERNIÈRE FOIS!

« Les toitures Suprêmes du Québec », les spécialistes en toiture, sont à la recherche de propriétaires de résidences, dans votre région, qui ont besoin d'une nouvelle toiture et qui désirent le faire pour la dernière fois!

Nous offrons la beauté et l'élégance naturelles des toitures de cèdre liées à la durabilité et la performance inégalées de l'acier, le tout combiné avec *une garantie à vie, transférable pour 50 ans*, contre les dommages dus aux vents, pluie, neige, grêle, moisissure et sève des arbres.

Cette splendide toiture est actuellement distribuée dans votre région. Si vous décidez de participer à notre programme de « MAISONS PILOTES », nous réduirons le coût, déjà très compétitif, de notre produit pour vous le rendre plus accessible.

DEMANDEZ NOTRE SPÉCIAL PRINTEMPS

P02R1774638

« APPELEZ DÈS MAINTENANT POUR ÉCONOMISER »

TSQ LA SOLUTION SUPRÊME POUR VOTRE TOITURE Les Toitures Suprêmes du Québec (TSQ) 514 359-5623 sans frais 866 577-8028 RBQ-5630-6939-01 Membre de l'APCHQ « Reno Maitre Couvreur »

TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ • TSQ

JF011638072

L'événement
BEAU TEMPS MAUVAIS TEMPS

XV CROSSTREK 2014

Location à partir de **299$*** /mois 48 MOIS
Taxes en sus.

- Comptant exigé : 897,38 (taxes en sus) ou échange équivalent
- Montant total exigé avant le début de location : 1 392,79 $ (taxes incluses)

ÉCONOMIE D'ESSENCE *(l/100 km)*Δ
- **Transmission automatique (CVT)** - **8,2** / Route **6,0**
- **Transmission manuelle (5MT)** - Ville **8,9** / Route **6,7**

Indice d'octane recommandé : 87 - *Données estimatives*

À LA LOCATION **0$** dépôt de sécurité

km alloués 20 000 km/année

km excédentaires 0,10 $/km

CARACTÉRISTIQUES OFFERTES

TRACTION INTÉGRALE SYMÉTRIQUE À PRISE CONSTANTE, DE SÉRIE
- Moteur BOXER SUBARU à 4 cylindres opposés horizontalement de 2,0 litres, 148 chevaux de puissance, de série
- Boîte manuelle à 5 rapports, de série ou boîte CVT Lineartronic® (à variation continue) pour un rendement énergétique remarquable, en option
- Connectivité pour téléphones mobiles Bluetooth® à activation vocale, de série
- Toit ouvrant vitré électrique, entrebâillant et coulissant, en option

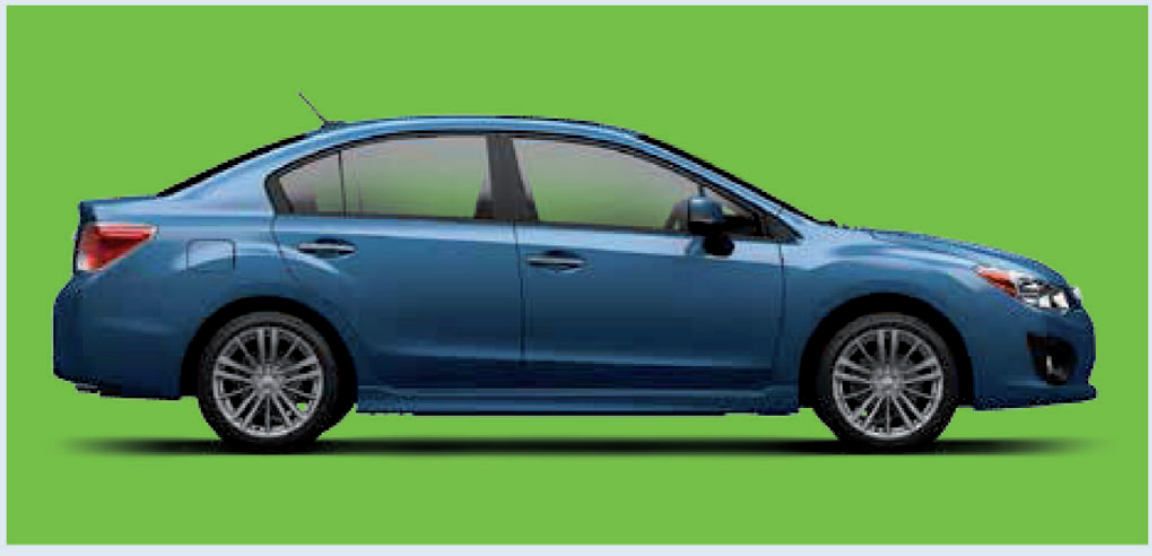

IMPREZA 4 portes 2014

Location à partir de **219$*** /mois 48 MOIS
Taxes en sus.

- Comptant exigé : 1 589,91 $ (taxes en sus) ou échange équivalent
- Montant total exigé avant le début de location : 2 097,05 $ (taxes incluses)

ÉCONOMIE D'ESSENCE *(l/100 km)*Δ
- **Transmission automatique (CVT)** - Ville **7,5** / Route **5,5**
- **Transmission manuelle (5MT)** - Ville **8,3** / Route **5,9**

Indice d'octane recommandé : 87 - *Données estimatives*

MEILLEUR CHOIX SÉCURITÉ†
2014 IIHS TOP SAFETY PICK
Impreza (sauf WRX/WRX STI) et XV Crosstrek 2014

À la location de la Impreza 2.0i 4 portes 2014 (EF1-BP), à transmission manuelle, et de la XV Crosstrek 2.0 Tourisme 2014 (EX1-TP), à transmission manuelle, les frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers sont inclus. Transport et préparation inclus. Immatriculation (prix varie selon le client) et assurances en sus. Recyclage Québec, droit sur les pneus neufs inclus. Le concessionnaire peut offrir un prix ou taux moindre. Offres applicables sur approbation de crédit des Services Financiers Subaru par TCCI. Δ Cote de consommation d'essence établie par Ressources Naturelles Canada de 5,5l/100 km (route) pour la Subaru Impreza 2.0i 2014 équipée de la transmission automatique à variation continue et dotée d'un réservoir d'essence d'une capacité de 55 litres et de 6,0l/100 km (route) pour la XV Crosstrek 2.0 Tourisme 2014 équipée de la transmission automatique à variation continue et dotée d'un réservoir d'essence d'une capacité de 60 litres. Les données de consommation de carburant devraient être utilisées à seule fin de comparer des véhicules. La consommation de carburant réelle variera selon les conditions routières, les habitudes de conduite et la charge du véhicule. †Pour évaluer la résistance aux impacts, l'IIHS attribue à chaque véhicule une cote « bonne », « acceptable », « moyenne » ou « faible » selon sa performance dans cinq essais. Pour recevoir la mention Meilleur choix sécurité 2014, un véhicule doit obtenir une cote « bonne » aux essais de résistance de toit et d'efficacité des appuie-tête ainsi qu'une cote « bonne » ou « acceptable » à l'essai de collision frontale à faible chevauchement. Pour plus de détails, rendez-vous au www.iihs.org. Pour plus d'information sur ces offres, voyez votre concessionnaire Subaru participant. Photo(s) à titre indicatif seulement. Les spécifications techniques sont sujettes à changement sans préavis. Offres valables jusqu'au 31 mars 2014.

SUBARU
Confiance et évolution

Subaru Trois-Rivières
3851, boul. Gene-H. Kruger, Trois-Rivières - 819 373-6800

La Norvège revient à Bécancour

Stolt LNGaz veut construire une usine de liquéfaction de gaz

Stolt LNGaz, un consortium norvégien, a annoncé son intention de construire une usine de liquéfaction de gaz dans le parc industriel et portuaire de Bécancour, le 18 mars dernier.

MATTHIEU MAX-GESSLER
matthieu.max-gessler@quebecormedia.com

Cette usine nécessitera des investissements de 570 M $, entièrement privés. L'arrivée de Stolt permettra la création de 30 emplois à Bécancour et de 20 autres au siège social canadien de l'entreprise, qui sera à Montréal. Deux cent cinquante personnes seront mobilisées pour sa construction, qui devrait débuter à l'été 2015.

L'entreprise s'approvisionnera au gazoduc de Gaz Metro, dans le parc industriel de Bécancour. Ce gaz sera ensuite liquéfié, embouteillé, puis expédié par bateau ou par camion.

«On veut offrir un service clef en main aux clients qui ne peuvent s'approvisionner en gaz naturel parce qu'il n'y a pas de gazoduc proche. Ça va permettre de diminuer l'émission de gaz à effet de serre de ces gens-là qui doivent utiliser le mazout, qui est plus polluant», a vanté Richard Brosseau, directeur des affaires publiques de Stolt LNGaz.

Gaz Metro utilise déjà ce procédé à Montréal, mais selon M. Brosseau, l'entreprise n'y a recours qu'en période de pointe.

Dix fois plus petit que Rabaska

Les représentants de Stolt LNGaz ont fait la différence entre leur projet et celui du port méthanier de Rabaska, à Lévis. Selon eux, les deux idées n'ont rien en commun.

«On parle d'un projet 10 fois plus petit que Rabaska. On ne gênera pas non plus le trafic maritime, puisqu'il y aura au plus trois bateaux qui vont circuler au port chaque semaine», a indiqué M. Brosseau.

Ces navires seront d'ailleurs deux fois plus petits que ceux que prévoyait le projet Rabaska.

«Le risque zéro n'existe pas»

Questionné sur les risques associés au projet, le président de Stolt s'est voulu rassurant.

«Il y a un risque, puisque c'est inflammable. Aussi, puisque le gaz est maintenu liquide à une température de -162 degrés, les employés qui manipulent les bonbonnes doivent faire attention à ne pas se brûler», a expliqué Bjorn Torkildsen.

De gauche à droite: le président et le directeur général de Stolt LNGaz, Bjorn Torkildsen et Rodney Semotiuk. PHOTO MATTHIEU MAX-GESSLER

Le consortium va mener des consultations et faire une étude d'impact sur l'environnement d'ici octobre prochain. Stolt LNGaz prévoit tenir des audiences publiques sur l'environnement, si elles sont demandées, à l'hiver 2015. La construction de l'usine commencerait à l'été 2015 pour se terminer un an plus tard.

Nicolet aura son palais des Congrès

L'Hôtel Montfort pourra accueillir 800 convives

L'Hôtel Montfort aura dès juillet prochain un palais des congrès sur son terrain. L'édifice pourra accueillir dans un premier temps 400 invités, un nombre qui doublera une fois la deuxième phase complétée.

MATTHIEU MAX-GESSLER
matthieu.max-gessler@quebecormedia.com

Un premier bâtiment incluant une salle de bal, ainsi qu'un nouveau pavillon comprenant 32 chambres, seront construits d'ici juillet prochain. Ces ajouts aux installations de l'hôtel nécessiteront un investissement de 3,9 M $.

Le projet bénéficiera d'une aide financière de la Ville de Nicolet, sous la forme d'un crédit de taxes foncières de 500 000 $ répartis sur 20 ans et d'une subvention de 100 00 $ qui sera disponible trois ans après la fin de la construction des bâtiments. Le ministère du Tourisme y contribuera également par le biais d'une subvention de 525 000 $ sur trois ans.

La seconde phase de cet agrandissement prévoit une seconde salle de réception et un autre pavillon de chambres, ce qui portera à 800 personnes la capacité d'accueil du centre et à 115 le nombre de chambres disponibles à l'hôtel.

Les bâtiments seront reliés entre eux par des passerelles. Un jardin et une fontaine seront aménagés pour faire une cour intérieure, entre l'hôtel et le centre des congrès.

Alain Drouin crie victoire

Cet agrandissement semblait vital pour l'Hôtel Montfort, qui croule sous les réservations. Son copropriétaire, Denis Beaubien, se défend d'ailleurs de vouloir faire compétition à l'Auberge Godefroy.

«On ne veut pas les concurrencer, puisque ce n'est pas du tout la même clientèle. On leur envoie même des clients parce qu'on a trop de demandes», a-t-il indiqué.

Pour sa part, le maire de Nicolet, Alain Drouin, était ravi de remettre à leur place les sceptiques qui pensaient que le projet ne fonctionnerait pas.

«Il y a des gens qui ont dit "ça ne marchera pas", mais le milieu a dit "ça va marcher". Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de monde qui s'imaginait que deux ans après la construction de l'hôtel, on l'agrandirait», s'est-il réjoui.

Autoroute 30: le maire s'impatiente

M. Drouin a profité de cette annonce d'agrandissement pour faire part de son impatience aux candidats aux élections provinciales par rapport au prolongement de l'autoroute 30.

«Cinq kilomètres. Il y a cinq kilomètres entre Saint-Grégoire et la Route du Port. Ce n'est pas beaucoup et il n'y a pas de pont à construire.

Si nos développeurs économiques, comme Denis Beaubien, avaient cet outil-là, imaginez tout ce qu'on pourrait faire», a-t-il plaidé.

De gauche à droite: Louis Plamondon, député de Bas-Richelieu-Nicolet-Bécancour, Pierre Genest, directeur général de la Ville de Nicolet, Nicolas Béliveau-Beaubien et Denis Beaubien, copropriétaires de l'Hôtel Montfort, Alain Drouin, maire de Nicolet, Nancy Lemire, directrice générale de l'Hôtel Montfort, et Christian Hart, agent de développement au CLD de Nicolet. PHOTO MATTHIEU MAX-GESSLER

D'UNE RIVE À L'AUTRE

CLAUDE BOLDUC
claude.bolduc@quebecormedia.com

Bécancour en humour

Tous le savent, l'humour occupe une grande place dans notre vie. Chaque jour, il faut rire ou sourire, c'est une thérapie extraordinaire. Justement, une thérapie de l'humour sera présentée le samedi 12 avril au Centre culturel Larochelle de Bécancour dans le cadre de Bécancour en Humour. Cette activité qui en est à sa 6e édition est organisée par le comité des loisirs de Bécancour. Les humoristes présents cette année sont: Mélanie Couture, Guillaume Pineault, Jean-Thomas Jobin et Dominic Paquet. Un autre humoriste, Alex Roof, en sera l'animateur. Billets à 25$ en prévente et à 30$ à l'entrée. Pour informations: 819 294-1089. Photo: Dominique Mailhot, directeur, Steve St-Jean, vice-président, Nancy Gélinas, présidente et Alex Roof, humoriste-animateur.

Accueil Féminin

Une soirée en musique et politique lors du dernier souper de l'Accueil Féminin de Trois-Rivières. À la veille des élections, des candidats des différents partis de trois circonscriptions s'étaient donné le mot pour rencontrer les dames de l'Accueil, en plus du député fédéral Robert Aubin et du maire de Trois-Rivières Yves Lévesque. Devenez de quoi il était question? Mais le délice de la soirée fut le spectacle d'un groupe de chez nous, ''Bradycardie''. Ils sont six, deux femmes et quatre gars qui présentent un répertoire rythmé et joyeux de leurs compositions. Ils seront en spectacle samedi 29 mars au Centre Culturel Pauline Julien. Photo: Sur la 1re rangée, les deux chanteuses de Bradicardie, Francine Gaudet et Éliane Shore. 2e rangée: les quatre musiciens du groupe invité et Lisette Tremblay, responsable des invités.

Un printemps tout en musique!

La Fondation du Collège Notre-Dame-de-l'Assomption revient cette année avec son Printemps en musique. Ce spectacle unique qui sera présenté le 9 avril réunira cette année trois guitaristes de réputation internationale. Hilary Field, Alberto Cumplido et Sébastien Deshaies. Les jeunes du Collège pourront aussi profiter du talent de ces trois artistes qui profiteront de l'occasion pour offrir des cours de maitres. Les profits de cette activité permettront à la Fondation de contribuer à améliorer la qualité des instruments de musique utilisés dans le cadre des cours offerts au Collège Notre-Dame-de-L'Assomption, et de participer financièrement au développement de son département de musique. Les billets sont en vente au Collège au 819 293-4500. Photo: Frédérique Forest, élève musique, Roxanne Thibault, directrice des communications chez Desjardins, Sr Aline Vadnais, présidente de la Fondation CNDA, Noémie Gauthier, élève musique, Nathalie Houle, directrice de la Fondation, Sandrine Millier, élève en musique, Mylène Proulx, directrice générale du CNDA et Alec Gagnon, élève musique, entourent Sébastien Deshaies, guitariste de concert et enseignant de musique au CNDA.

Opération Enfant Soleil verse 45 913$

Dans le cadre de leur tournée provinciale annuelle, les animateurs d'Opération Enfant Soleil, Philippe Fehmiu et Isabelle Cyr, ont remis un montant de 31 707$ au Centre hospitalier affilié universitaire régional du CSSS de Trois-Rivières, 2597$ au CSSS de l'Énergie ainsi que 11 609 $ à trois organismes de la région. L'octroi remis au Centre hospitalier affilié universitaire régional du CSSS de Trois-Rivières, permettra, en partie, de faire l'acquisition de quatre moniteurs sans console, rendant possible une surveillance accrue ainsi que des interventions plus rapides et efficaces auprès des enfants hospitalisés. Le CSSS de l'Énergie a reçu 2 597 $ d'Opération Enfant Soleil. Cet octroi contribuera à l'acquisition d'un oxymètre à pouls donnant aux enfants l'occasion de conserver leur mobilité tout en permettant de surveiller leur niveau de saturation. Photo: Diane Bellerose, Maternaide du Québec, Serge Lemieux, Centre de réadaptation InterVal, Jessica Giroux, Centre de loisirs adaptés La Maison Grandi-Ose, Pierre Giroux, CSSS de l'Énergie, Pierre Soucy, Conseil d'administration de la Fondation RSTR, Philippe Fehmiu et Isabelle Cyr, animateurs d'Opération Enfant Soleil et Céline Drouin, Opération Enfant Soleil.

Echange culturel

Quatre étudiants du Cégep de Trois-Rivières ont participé à un échange culturel avec la communauté de Manawan. L'objectif principal de cet échange était de permettre à des élèves allochtones et autochtones de mieux se connaître à travers la réalisation d'un projet artistique. Ces derniers ont donc réalisé une murale qui est affichée dans le local du Conseil des Jeunes Atikamekws de Manawan. Ce projet a été rendu possible grâce à Camille De La Durantaye-Guillard, étudiante et exécutante sociopolitique de l'Association générale des étudiants du Cégep de Trois-Rivières. En plus d'avoir eu l'occasion d'échanger avec des membres de cette communauté, les participants ont pu goûter aux mets traditionnels, tels que la viande d'orignal et le doré, et ils ont eu droit à une visite des lieux. Paraît que le plaisir était au rendez-vous! Photo: Cathy Lajoie, travailleuse de milieu, Alice Hénault Lambert, Camille De La Durantaye-Guillard, responsable du projet d'échange culturel et exécutante sociopolitique de l'AGE, Gabrielle Sophie Poirier-Anctil, Marie-Christine Moar et Alex Poulin.

Le St-Germain Bistro
N'oubliez pas notre fameuse **fondue chinoise** au bœuf **à volonté** 17,95$ / personne, 7 soirs sur 7
Spécial Printemps DEUX assiettes terre & mer avec langoustines et crevettes SEULEMENT 34.95$ pour 2 personnes
Valide pour 2 ou 4 personnes
Mentionnez l'offre lors de votre réservation.
Quantités limitées Valide le 29 mars 2014
JF011760244
Ne peut être jumelée à aucune autre offre et ne peut être payée avec une carte-cadeau.
Réservation requise
Valable sur présentation de cette annonce
AJOUT D'UN NOUVEAU MENU : PÂTES & FAJITAS
RÉSERVATION 819 372-0607
401, rue Saint-Roch, Trois-Rivières
st-germainbistro.com

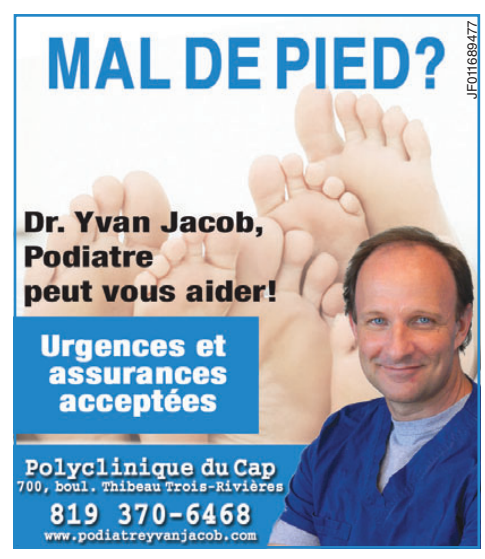

du 20 au 23 mars 2014

TERRAIN DE L'EXPOSITION / BÂTISSE INDUSTRIELLE
ET ARÉNA CLAUDE-MONGRAIN

MAGAZINE EXPOhabitat
www.expohabitatmauricie.com
Là où les rêves se réalisent

MAXI-FORÊT

PLOMBERIE JEAN-LOUIS LAJOIE

NICOLET ZONÉ DIVIN
PIERRE GENEST, GENEVIÈVE DUBOIS ET LUC LABRECQUE

ENTREPRISES AM

DÉCO SURFACE

L'ADRESSE SUR LE FLEUVE

BOUTIQUE DE LA BALAYEUSE

PORTES ET FENÊTRES J.M. FERRON

Félicitations au comité organisateur ainsi qu'à tous les participants

L'Écho de Trois-Rivières

JF01179115

APCHQ ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC INC. Région Mauricie - Lanaudière inc.
Desjardins
Barrette
duProprio
DEMTEC
LOCATION HEWITT CAT Centre de Location d'équipement
TVA

LES ÉCHOS DES BOULEVARDS

La relâche à Bécancour, un véritable succès !

Les activités de la relâche, organisées par la Ville de Bécancour, ont atteint un achalandage record pour l'édition 2014! Effectivement, les activités familiales offertes du 3 au 7 mars ont attiré plus de 2048 personnes.

On a eu droit à de beaux sourires lors de l'activité de patinage irlandais.

Les enfants étaient bien contents de rencontrer l'érudit aventurier Géronimo Stilton en personne!

Championnat québécois par catégorie d'âge: Léa Savard sacrée championne québécoise

C'est dernièrement qu'a eu lieu le Championnat québécois par catégorie d'âge à Saint-Étienne-de-Lauzon. Une délégation de cinq patineurs représentait le CPVTR Les Élans. Léa Savard du groupe « cadet – féminin- 2e année » a connu tout un weekend, remportant une médaille d'or au cumulatif de la compétition et une médaille d'or aux relais! La championne québécoise se qualifie du même coup pour le Championnat courte piste de l'est du Canada qui aura lieu à Rivière-du-Loup les 29 et 30 mars prochain! Félicitations à deux autres membres de la délégation qui sont revenus avec une médaille au cou dans leur catégorie respective pour les « courses à relais ». Soit Simon Oleg Bourassa (juvénile 1), médaille d'or tout comme Étienne Béland (junior 1).
Sur la photo: Léa Savard

Félicitations, 20 ans déjà pour Cuisigam !

À l'occasion de son 20e anniversaire, l'équipe des dirigeants de Cuisigam tient à remercier sa clientèle pour toute cette confiance témoignée depuis 20 ans déjà. Cette entreprise florissante fait principalement la distribution d'armoires de cuisine, de salle de bain et d'ameublement sur mesure en tout genre. Son secret? La passion palpable et le dynamisme de son équipe ainsi qu'un service qui défie toute concurrence. Venez nous visitez au 5250, boul. Jean XXIII, Trois-Rivières-Ouest, 819 378-8591. Sur la Photo, les propriétaires Mme Sacha Lajeunesse et M. Sylvain Michaud

Le Dairy Queen maintenant ouvert

Signe de l'arrivée du printemps à nos portes, le Dairy Queen du secteur Cap-de-la-Madeleine est ouvert depuis le 14 février. À tous les amateurs de crème glacée, c'est donc un rendez-vous pour déguster vos desserts glacés favoris. Tout le mois de mars, profitez de la promotion du deuxième BLIZZARD ® à 99?. Sur la photo Alexandra, Charles (franchisé) et Daphné, heureux de vous accueillir pour une autre belle saison !

SECTEUR SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Nouvelle aire de service

Une nouvelle aire de service comprenant entre autres une station-service Eko et un restaurant Subway verra le jour cet été au coin des rues Saint-Maurice et des Prairies, à la hauteur de la sortie 205 de l'autoroute 40.

AMÉLIE MARCOUX
amelie.marcoux @quebecormedia.com

Les promoteurs ont choisi cet emplacement pour développer leur projet évalué à 6 M$ puisqu'il représente un endroit stratégique.

Selon le maire de Trois-Rivières, Yves Lévesque, qui était présent lors de l'annonce du projet, «il y a les consommateurs locaux, mais il y a aussi les consommateurs de l'autoroute, alors c'est le meilleur des deux mondes pour ces gens-là».

Le nombre de résidences augmente dans ce secteur de la ville, ce qui expliquerait la demande pour un tel projet, même si une autre station-service est déjà située juste en face.

Le promoteur, Jean-François Carrière, de la Corporation Immobilière Azra souligne qu'en 4-5 ans, le nombre d'autos qui passent dans le secteur par jour a grimpé de 10 000 à 16 000. La station Eko offrira en plus un service de lave-auto.

«Il y a les consommateurs locaux, mais il y a aussi les consommateurs de l'autoroute».

YVES LÉVESQUE, MAIRE DE TROIS-RIVIÈRES.

Une deuxième phase

Le projet prévoit aussi le développement d'une deuxième phase: un troisième bâtiment d'une superficie de 15 000 pieds carrés.

Une pharmacie devrait s'y installer. «On est en discussion actuellement avec une pharmacie d'une bannière nationale importante», a annoncé Jean-François Carrière.

D'autres commerces de détail devraient aussi s'y greffer. Le projet pourrait créer entre 50 et 100 emplois.

Première pelletée de terre en compagnie des partenaires du projet: Judith-Ann Bélanger (Proservin Construction), Daniel Cournoyer (conseiller district de Sainte-Marthe), Mélanie Carbonneau et Jean-François Carrière (Corporation Immobilière Azra), Yves Lévesque (maire de Trois-Rivières) et Patrick Labrie (EKO) PHOTO AMÉLIE MARCOUX

VOS IDÉES ET NOTRE AMOUR DU MÉTIER.

BrunoPichet

MAÎTRE ÉBÉNISTE

JF011769928

Vous avez un projet en tête ?

Depuis plus de 25 ans, nous vous offrons un service personnalisé, de la conception des plans jusqu'à l'installation du mobilier.
Évitez les intermédiaires et faites affaires directement avec le fabricant.

Contactez-nous, il nous fera plaisir de vous aider à concrétiser votre projet.

L'ART DE L'ÉBÉNISTERIE
DANS LE RESPECT DE LA TRADITION.

819.375.5337
PROMO@BRUNOPICHET.COM
WWW.BRUNOPICHET.COM

Un oiseau rare!

Ce grand-duc d'Amérique a été aperçu au début du mois de mars par Jean Charmberland, photographe, alors qu'il circulait entre Trois-Rivières et Yamachiche, en bordure de l'autoroute 40. Grâce à son télé-objectif, M. Chamberland a pu prendre ce magnifique cliché de ce rapace rare. (J.O.)

PHOTO GRACIEUSETÉ DE JEAN CHAMBERLAND, PHOTOGRAPHE

Activités nerveuses - épuisement

Le plexus solaire est un important réseau de nerfs situé derrière l'estomac et devant l'aorte, à quelques centimètres sous le sternum. C'est l'un des centres énergétiques les plus importants de notre organisme. C'est là que se concentrent les sources importantes de nos activités nerveuses, vulnérables à l'épuisement.

Le relâchement du plexus peut-être provoqué par une bonne stimulation du bout des doigts. La stimulation du plexus solaire permet de favoriser le «lâcher-prise» mental et de dynamiser physiquement tout votre organisme. Quelques séances de stimulation du plexus solaire avec la **crème réflexe Plexus** vous apporteront une sensation de répit, de bien être des plus agréables. Essayez, vous verrez bien!

Utilisez le langage des mains avec la **crème Plexus**, puis respirez profondément à quelques reprises, de façon à susciter un répit… Cette intervention ponctuelle vous permettra d'entretenir chez-vous l'état de dynamisme dans l'action. Un direct en douceur, au coeur de l'énergie.

2 pots pour le prix d'un seul !
En vigueur du 29 mars au 3 avril 2014
Jusqu'à épuisement des stocks.

fabriqué au québec

LIGNES OUVERTES :
Solutions Santé avec Guylaine Boisvert sur **CKBN-FM Bécancour 90,5 FM** samedi de 8h à 9h. Santé en direct avec Johanne Verdon sur **CIRA 89,9 FM** samedi de 8h à 10h et lundi de 14h30 à 16h30.

Boutique Vitavie au naturel
5455, boul. des Forges
Trois-Rivières

Commandes Postales
819 378-7777

www.bio-actif.com

JF011750244

USINE D'URÉE À BÉCANCOUR

IFFCO engage Ganotec pour évaluer les coûts de l'usine

L'entreprise trifluvienne Ganotec sera chargée d'évaluer le coût final de l'usine d'engrais à base d'urée d'IFFCO Canada, à Bécancour. Cette nouvelle étape permettra à IFFCO de finaliser le montage financier de son projet.

MATTHIEU MAX-GESSLER
matthieu.max-gessler@quebecormedia.com

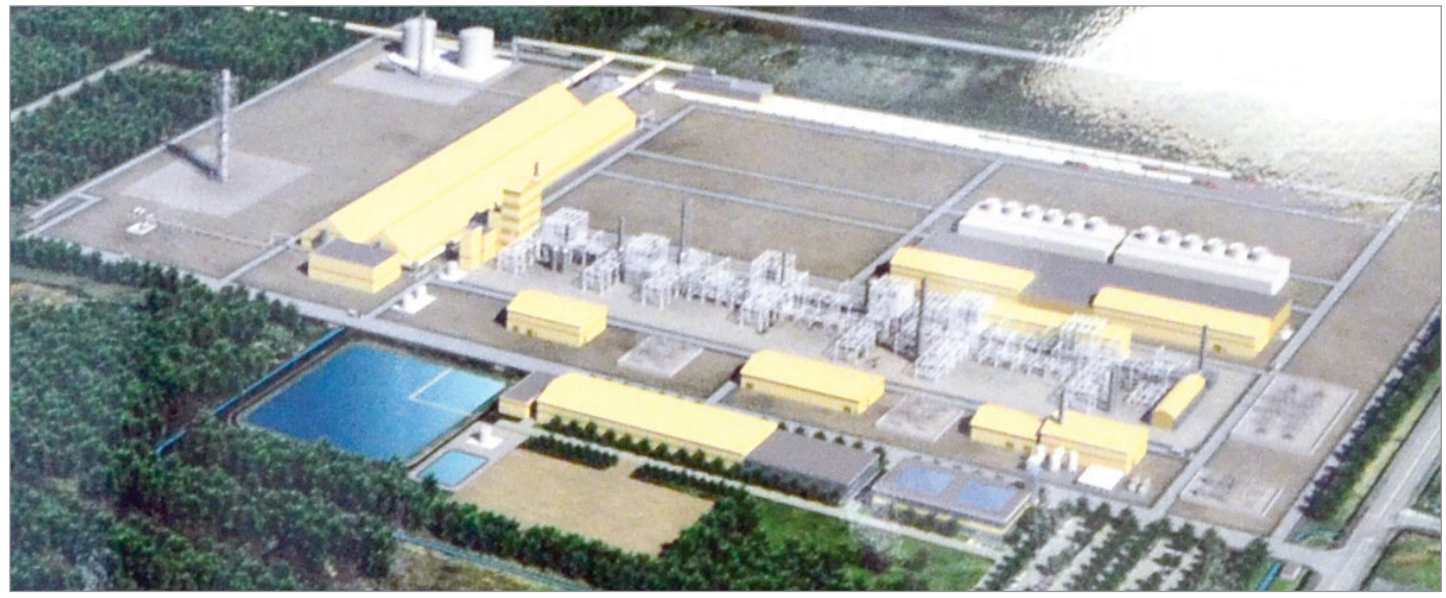

Un aperçu de la future usine d'engrais à base d'urée d'IFFCO Canada, à Bécancour. PHOTO AGENCE QMI

Le choix d'une entreprise de la Mauricie n'est d'ailleurs pas un hasard, selon le vice-président au développement des affaires d'IFFCO Canada, Simon Pillarella. «On a toujours dit qu'on avait la préoccupation qu'il y ait des retombées économiques locales et ça commence avec Ganotec. On pense d'ailleurs que comme ça, ça va être plus facile d'avoir des fournisseurs locaux», résume-t-il. M. Pillarella justifie également ce choix par le fait que Ganotec est la propriété de Kiewit, une entreprise reconnue à l'étranger dans le domaine de la construction.

Commission Charbonneau: c'est du passé

Le témoignage de l'actuel président-directeur général de Ganotec, Serge Larouche, à la Commission Charbonneau, n'inquiète pas IFFCO. M. Larouche avait dévoilé, en février dernier, que l'entreprise avait versé 1,2 M $ en pots-de-vin à un représentant syndical, Gérard Cyr, entre 2000 et 2006.

«Ganotec nous a assuré que ça ne se reproduira pas. De plus, ça s'est passé avant le rachat de l'entreprise par Kiewit, qui a des standards d'éthique très élevés», indique M. Pillarella.

Un procédé italien sera utilisé

IFFCO Canada a également annoncé que le procédé qui sera utilisé à l'usine de Bécancour sera celui développé par l'entreprise Stamicarbon B.V., une filiale du groupe italien Maire Technimont. Cette dernière se chargera d'adapter la technologie actuelle aux réalités de la future usine, notamment à l'utilisation d'hydroélectricité. Entre 1000 et 1500 emplois seront créés pendant la construction de l'usine, qui devrait débuter cette année. Environ 250 personnes devraient y travailler lorsque l'usine sera opérationnelle, en 2017. Le projet doit toutefois recevoir l'aval du Conseil des ministres avant de pouvoir débuter.

JF011710068

Deuxième paire à 1$*
& recevez 50$ de rabais sur tous les verres Transitions^MD

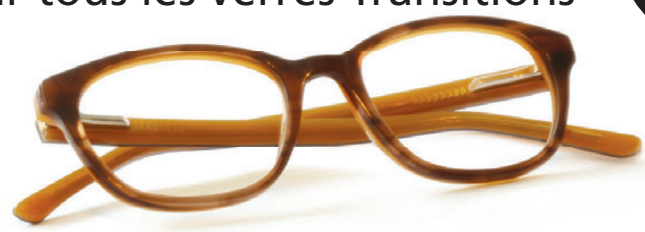

Pour votre examen de la vue, **notre optométriste** est le professionnel tout désigné pour prendre soin de **la santé de vos yeux.**

Centre Les Rivières - (819) 378-6808
Galeries du Cap - (819) 379-3073
Carrefour Trois Rivières O. - (819) 371-3531
greiche-scaff.com

greiche & scaff
professionnels de confiance

Montures à titre de référence seulement

Transitions^MD Signature^TM
ESSAYEZ-LES MAINTENANT!
- Réagissent mieux aux rayons UV dans plus de situations
- Plus foncés à l'extérieur
- Plus foncés par temps chaud
- Offerts en gris ou brun

Coupon rabais 50$
À l'achat de verres *Transitions*†
Transitions^MD Signature^TM
greiche & scaff professionnels de confiance

*L'offre 2^e paire à 1$ est valide sur une sélection de montures de nos marques Exclusives Greiche & Scaff et s'applique à l'achat de lunettes complètes incluant des verres ophtalmiques avec traitement antireflet et résistant aux rayures. La deuxième paire à 1$ est identique ou similaire (verres ophtalmiques et montures) à la première. †Recevez 50$ de rabais sur les verres *Transitions* applicable sur présentation du coupon ou de cette annonce. *Transitions* et la *spirale* sont des marques déposées et *Transitions Signature* est une marque de commerce de Transitions Optical Inc. **La performance photochromique est influencée par la température, l'exposition aux rayons UV et le type de matériau utilisé pour les verres.** Ces offres sont valides jusqu'au 27 avril 2014 et ne peuvent être jumelées avec aucune autre offre ou rabais en magasin. Dr. Luc Dubois et Dr. Patrice O'Connor, Optométristes

†Sur présentation de ce coupon seulement, économiser 50$ sur les verres *Transitions*, rabais jumelable même avec notre offre Exclusive 2^e à 1$. Ce coupon est valide jusqu'au dimanche 27 avril 2014 et ne peut être jumelé avec aucune autre offre en magasin sauf celle mentionnée ci-haut. Détails supplémentaires en magasin. Un coupon par client. Dr. Luc Dubois et Dr. Patrice O'Connor, Optométristes.

100 ans pour M. le maire

Il a beau ne plus être maire depuis 1981, J.-Réal Desrosiers se fait toujours appeler M. le maire, même par celui qui occupe actuellement ce poste à Trois-Rivières. «Maire un jour, maire toujours», a lancé Yves Lévesque en rendant hommage à M. Desrosiers lors d'une fête organisée lundi à la résidence pour personnes âgées où il vit depuis 11 ans.

AMÉLIE MARCOUX
amelie.marcoux @quebecormedia.com

C'est que les vingt et un ans qu'il a passés à la mairie du Cap-de-la-Madeleine, de 1960 à 1981, ont été bien remplis.

«Je me suis appliqué tout le temps à administrer, pas «politicailler» et j'ai bien réussi.»

J.-RÉAL DESROSIERS

La liste de ses réalisations est longue, comme l'a souligné Yves Lévesque. «Vous avez fait un travail extraordinaire. Vous m'inspirez, vous êtes un modèle de société», a-t-il dit.

Pour le principal intéressé, qui a aussi été président de l'Union des municipalités du Québec, c'est la création du parc industriel dont il est le plus fier. Développer la ville était sa priorité. «Je me suis appliqué tout le temps à administrer, pas à "politicailler" et j'ai bien réussi», a-t-il confié au milieu de son salon dans lequel les traces de sa vie publique sont bien visibles. Photos et honneurs y sont fièrement affichés, comme le certificat qui témoigne de son titre de chancelier et compagnon principal de l'Ordre du Canada

Nombreux à le fêter

Ils étaient nombreux à vouloir souligner ses 100 ans. Lundi matin, il a même reçu un appel en provenance de Châteaudun en France, une ville jumelée au Cap-de-la-Madeleine. En plus d'avoir fait affaire avec cette ville française, il s'y est souvent rendu en vacances.

M. Desrosiers a aussi eu droit à trois fêtes en trois jours. «Je me sens bien, mais c'est fatiguant», a-t-il lancé avant de se rendre dans la salle à manger de la résidence Cardinal Roy. Une grande fête en présence d'invités, mais aussi des autres résidents, s'y est déroulée lundi.

J.-Réal Desrosiers était touché par la fête donnée en son honneur lundi midi
PHOTO AMÉLIE MARCOUX

Les membres de la chorale dont il a fait partie jusqu'à il y a deux ans ont tenu à lui rendre hommage en chanson.

En après-midi, il a aussi été reçu à la mairie de Trois-Rivières.

Toujours actif

M. Desrosiers a ralenti un peu ses activités. Il a dû arrêter le golf à 95 ans et il n'anime plus les activités du vendredi soir de sa résidence depuis environ deux ans. Il est pourtant toujours très actif pour son âge. Il conduit tous les jours pour se rendre aux Galeries du Cap où il y rencontre ses amis à la cafétéria du centre commercial. S'il utilise maintenant une marchette pour s'aider à se déplacer dans la résidence, il s'en passe volontiers lorsqu'il sort.

Ceux qui voudraient son secret de longévité seront déçus. Il affirme n'avoir rien fait de spécial!

VITESSE

925 $ d'amende pour le maire de Trois-Rivières

Son «amour pour la vitesse» coûte cher au maire de Trois-Rivières puisqu'il a écopé de 925$ d'amende pour deux infractions de vitesse excessive.

MARIE-ÈVE DUMONT – JOURNAL DE MONTRÉAL
marie-eve.dumont@quebecormedia.com

Le maire Yves Lévesque
PHOTO ARCHIVES – L'ÉCHO DE TROIS-RIVIÈRES

La première concerne une interception à 74 km/h dans une zone de 50 km/h en janvier 2013. Il a été condamné à 55$ d'amende. La deuxième infraction concerne un grand excès de vitesse. En avril 2012, à Maskinongé, les policiers l'ont pris sur le fait, alors qu'il roulait à 173 km/h sur l'autoroute 40.

«Nous nous sommes entendus avec l'avocat de M. Lévesque pour qu'il plaide coupable à une infraction de 160 km/h. Cette décision lui a valu 870 $ d'amende et 10 points d'inaptitude», explique le procureur au dossier, Me Jérôme Dussault. L'avocat n'a pu confirmer si le maire avait perdu son permis ou non.

Arrêté à 20 reprises

Le premier magistrat a déjà une feuille de route bien remplie. TVA Trois-Rivières a récemment dévoilé qu'il a été arrêté à 20 reprises depuis 2002, dont 17 fois pour des excès de vitesse. Il aurait payé pas moins de 2430 $ en constats d'infraction.

1735091
MAUX DE PIEDS, DE GENOUX OU DE DOS ?
Faites confiance au plus grand réseau d'orthésistes au Québec.
Marcel Bouchard
Porte-parole
ENLÈVE-CALLOSITÉS GRATUIT!
021
Présentez cette annonce lors de votre ÉVALUATION GRATUITE.
Jusqu'à épuisement des stocks, en quantité limitée.
PediSpin
Clinique du pied ÉQUILIBRE
ÉVALUATION GRATUITE
TROIS-RIVIÈRES • 2, Des Ormeaux, suite 500
NICOLET • 1525, boul. Louis-Fréchette
LOUISEVILLE • 255, Avenue St-Laurent, suite 103
LA TUQUE • 558, Rue Commerciale
SHAWINIGAN • 2890, 5e avenue
1 877 785-7433
WWW.CLINIQUEDUPIEDEQUILIBRE.COM
819 909-6196

Licence RBQ : 8005-0305-36
Sévigny division Époxy
Une entreprise familiale établie depuis plus de 30 années, spécialisée dans l'application de revêtement époxydique et oeuvrant dans tous les secteurs (résidentiel, industriel, institutionnel et commercial).
POUR UN PLANCHER BIEN FINI, AVEC SÉVIGNY, C'EST GARANTI!
162, rue Vachon, Trois-Rivières (Québec)
Téléphone : 819 371-3830 / Télécopieur : 819 371-3166
www.sevignyepoxy.com
info@sevignyepoxy.com
JF0117854 36

ENTREPRENDRE
DES BAISSES DE TAXES

ENTREPRENDRE
LA CRÉATION D'EMPLOIS

**ON SE DONNE
UN ENTREPRENEUR.**

ON SE DONNE LEGAULT CAQ

Nicole Savard, agent officiel de la Coalition Avenir Québec

Les Demois'Ailes répètent leur défi

Pour une deuxième année consécutive, un groupe composé de 23 femmes de la Mauricie va parcourir la distance entre Toronto et Trois-Rivières à la course, en juillet prochain, dans le but d'amasser des fonds pour les maisons Le FAR et La Séjournelle. Pour y parvenir, les Demois'Ailes doivent s'entraîner ardemment, en plus d'organiser de nombreuses activités de financement. Déjà, les filles ont amassé assez d'argent pour s'assurer de réaliser leur défi de 700 km. Les sommes qu'elles amasseront au courant des prochaines semaines iront donc directement aux maisons d'hébergement. *Pour connaître tous les détails du défi des Demois'Ailes et les activités de financement à venir, vous pouvez visiter leur site Internet au www.defi-des-demoisailes.com.* PHOTO JOANY DUFRESNE

Le spécialiste DU MATELAS
Complice de votre sommeil...

LE PLUS GRAND CHOIX DE MATELAS EN MAURICIE

PROMO TAXES PAYÉES sur matelas Avanti

PROMO TAXES PAYÉES sur meubles en pin rustic

20% RABAIS sur les lampes et cadres

TEMPUR-PEDIC

Sealy

avanti Matelas · Mattress

Ouvert 7 jours

Lit électrique et matelas en mousse haute résilience 39'' x 80''
1299$
Régulier: 1 999$

Rabais de 700$

Livraison et installation gratuite

Matelas Plaza à 50% rabais

39'' rég 798$ spécial 399$
54'' rég 998$ spécial 499$
60'' rég 1198$ spécial 599$
78'' rég 1498$ spécial 749$

matelas 39'' à partir de 99$

photo à titre indicatif

95 Boulevard Sainte Madeleine, Trois-Rivières, QC G8T 3L1 • 819 379-5680

JR01772656

BABILLARD COMMUNAUTAIRE

AQDR section Trois-Rivières

Dîne-causerie le vendredi 28 mars 2014 au Complexe Laviolette, 2203, boulevard des Forges. Arrivée à 9 h 45. Dîner à 12h. Conférencière: Carole Bélanger, Association des personnes malentendantes de la Mauricie. Sujet: « Vivre avec une perte d'audition ». 15$ pour les membres et les étudiants (carte obligatoire), 20$ pour les non-membres. Obligatoire de réserver et payer avant le mercredi 26 mars 2014, au 819 697-3711.

AcouphènesQuébec

Soirée d'information, à 19h, mercredi 26 mars, à la Maison de la Madone, 10 rue Denis Caron, secteur Cap-de-la-Madeleine, près du Sanctuaire. Entrée libre.
Pour information: Normand Gour 819 374-6339.

Femmes Dymamiques de Trois-Rivières

Les activités se poursuivent au Centre des Ormeaux, 300, rue Chapleau, de 13h30 à 15h30. Lundi 31 mars: Après-midi dansant exceptionnellement au pavillon Saint-Arnaud, en raison des élections. Mardi 1er avril: Mme Mélanie Turgeon, championne mondiale de ski alpin. La conférence aura lieu au centre des Orneaux. Info: 819 376-4382 et/ou 819 377-1780

Debout!

Le Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières offre gratuitement des ateliers de sensibilisation à la prévention des chutes pour **les 50 ans et +**. Tout en vous amusant, venez découvrir des habitudes de vie et un environnement plus sécuritaires, les avantages de l'activité physique avec des exercices faciles à faire à la maison et les bienfaits d'une saine alimentation comme facteur de protection contre les chutes. Horaires et lieux variés dans le grand Trois-Rivières. Pour infos et inscriptions: Mme Marie-Hélène Dumas, agente de recrutement, 819 376-9999

Mon autonomie... j'y tiens!

Le Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières offre un programme d'exercices **gratuit** aux personnes de **65 ans et plus**. Venez améliorer votre équilibre, votre force aux jambes et votre souplesse. Prochaine session printemps 2014: horaires et lieux variés dans le grand Trois-Rivières. Infos et inscriptions dès maintenant: 819 370-2200, poste 43206 ou poste 43604 (lundi au vendredi) ou poste 43601 (jeudi et vendredi).

Association des aînés en action

Rencontre mensuelle mercredi 2 avril à 13h30 à la Salle Brébeuf (Sainte-Marguerite), 1291 Brébeuf, Trois-Rivières. Thème: Le retour du printemps. Invités: Danielle Gélinas, hygiéniste des pieds et Élodie Duarte, Les Gâteries d'Oli.
Défilé de mode printemps-été le 16 avril avec Mode Nicole Beaulieu. Réserver à l'avance, places limitées. Info: 819 378-4187

Âge d`Or de Sainte Marie-Madeleine

528 Notre-Dame Est, Trois-Rivières. Les mardis 1, 8, 15, 22, et 29 avril à 13h: activités régulières.
Mardi 22 avril à 11h30 dîner des anniversaires et élections. Info: Louise Lavoie 819 379-1629

Chevalier de Colomb, Assemblée Luc Désilets, Cap-de-la-Madeleine

Bingo aux jambons jeudi 3 avril à 19h. à la Résidence Notre-Dame 528 Notre -Dame Est. 5$ pour 12 tours, prix de présence, apportez vos jetons. Billets disponibles à l'entrée. Info: 819 378-2297

Planification naturelle des naissances

Mise au point par les docteurs Evelyne et John Billings, la «Méthode de l'Ovulation Billings» est une méthode d'autoconservation des signes de fertilité du cycle menstruel de la femme. La méthode de l'ovulation Billings donne au couple une meilleure connaissance de sa fécondité aidant ainsi à réaliser une grossesse ou bien de la différer. Instructrices bénévoles disponibles: Sylvie Thibault: 819 539-4604, Louise Royer: 819 376-9941, Claire Picard: 819 379-6049

Aféas St-Louis-de-France

Expo-vente le dimanche 6 avril, de 9h30 à 17h30, au 100, rue de la Mairie, Trois-Trois-Rivières.
Artisans en tout genre. Restauration sur place. Tirage à 16h45. Nombreux prix à gagner. Bienvenue à tous.

Cercle Philatélie Mauricie

Rencontres de philatélistes, anciens ou nouveaux; achat, vente ou échange; promotion de la philatélie; formation et banque de renseignements. Lieu des rencontres du Cercle: cafétéria du Séminaire Saint-Joseph à 13 h (entrée par rue Laviolette)
Dates prévues des prochaines rencontres: 6 avril et 19 avril.
Renseignement: Michel Fortier, président: 819 221-2848

Enseignements et méditations bouddhistes

Lundi 31 mars de 19h30 à 20h45: « Apprendre à méditer » Dimanche 6 avril de 9h30 à 12h30: Atelier spécial avec le moine bouddhiste Gen Kelsang Donsang: « Tourner la vie à notre avantage »

JF011771424

Mauricie
Si près. Si vrai.
Bain de nature
Balades et trouvailles
Groove urbain
Pulsion plein air
Foules en fête
Sourires garantis
Pure évasion
Pied citadin
Nouveau! Les Ambiances vacances de la Mauricie www.monambiancevacances.com
JF01756519

BATEAUX-MAISONS

Un voyage de pêche original sur le merveilleux Réservoir Gouin en Haute-Mauricie

Connaissez-vous les bateaux-maisons? Ce sont des chalets flottants, vous permettant de naviguer sur le Réservoir Gouin en Mauricie, de profiter de la pêche aux dorés, aux brochets et de dormir sur l'eau. Une façon peu commune et hors-norme pour un voyage de pêche que vous n'êtes pas près d'oublier!

MARIE-FRANCE BOLDUC
marie-france.bolduc@quebecormedia.com

Ce mode d'hébergement, de plus en plus populaire, vous permettra de découvrir l'immensité de la nature, d'admirer des paysages grandioses et de profiter de plages naturelles et sablonneuses. Vous aurez surtout la chance de capturer de beaux brochets et dorés dans le poissonneux Réservoir Gouin en Haute-Mauricie!

Les bateaux-maisons sont tout équipés. La plupart sont dotés de toutes les commodités comme: réfrigérateur, cuisinière, congélateur, articles de cuisine, réservoir à eau chaude, toilette intérieure, douche, B.B.Q, radio mobile, éclairage (système solaire), sonar, GPS, chaloupe, etc. Ils comptent également des chambres à coucher parfois complètement fermées ou bien séparées avec des rideaux et avec des lits simples ou doubles et parfois superposés.

Vous n'aurez qu'à apporter votre sac de couchage, votre nourriture et vos articles de pêche.

Voici sept pourvoiries, en Haute-Mauricie, qui offrent le service de bateau-maison sur le Réservoir Gouin:

1-Pourvoirie du Montagnard (6 bateaux-maisons 4 étoiles)
2-Pourvoirie Barrage Gouin et Magnan (3 bateaux-maisons 4 étoiles)
3-Pourvoirie Marmette sur le Gouin (2 bateaux-maisons 4 étoiles et 2 bateaux-maisons 3 étoiles)
4-L'Aventurier du Gouin (1 bateaux-maisons 4 étoiles)
5-Pourvoirie Rivière La Galette (5 bateaux-maisons 3 étoiles et 2 bateaux-maisons 2 étoiles)
6-Pourvoiries Les Chalets Gouin (5 bateaux-maisons 3 étoiles)
7-Pourvoirie Achimac (2 bateaux-maisons 4 étoiles)

Les bateaux-maisons au Réservoir Gouin sont un mode d'hébergement et de pêche très populaire! C'est pourquoi je vous conseille de réserver à l'avance.

Salon Camping, Chasse et Pêche

Pêcheurs, du 27 au 30 mars 2014, visitez le Salon Camping, Chasse et Pêche de Trois-Rivières afin de vous préparer des vacances estivales de rêve!

Quand le Salon Camping, Chasse et Pêche se pointe le bout du nez au Centre sportif Alphonse-Desjardins à Trois-Rivières, c'est signe que le printemps est arrivé et que le plaisir de se retrouver en forêt ou sur le bord d'un lac arrive à grands pas!

Ce salon compte pas moins de 150 exposants, dont une quarantaine de pourvoiries prêtes à vous rencontrer et vous séduire avec leurs nombreux forfaits nature. Vous pourrez être les premiers à réserver votre voyage de pêche pour l'été qui s'en vient et ainsi profiter d'un excellent choix de dates.

Sur ce, bonne pêche!

Bateau-maison, Pourvoirie Rivière La Galette, Haute-Mauricie

Retrouvez les articles de Tourisme Mauricie sur
blogue.tourismemauricie.org
et sur facebook.com/tourismemauricie twitter.com/mauricie

CASA

CHEZ NOUS

Une présentation

de

Les vrais spécialistes du couvre-plancher
Centre de Tapis et Décoration
CÉRAMIQUE • BOIS FRANC • PLANCHER FLOTTANT

La maison S'AGRANDIT !

DÉCOR **EN TÊTE**

PAR L'ÉQUIPE DU MAGAZINE *LES IDÉES DE MA MAISON*

La déco, revue et corrigée

QUAND ILS ONT SU QUE L'ARRIVÉE D'UN NOUVEAU-NÉ LES FERAIT PASSER DE COUPLE À FAMILLE, JULES ET ÉMILIE ONT JONGLÉ AVEC L'IDÉE DE DÉMÉNAGER. MAIS, EN RAISON DE LEUR GRAND ATTACHEMENT À LEUR QUARTIER, ILS ONT OPTÉ POUR DES RÉNOS COMPLÈTES. ILS SE FÉLICITENT DE CE CHOIX AUJOURD'HUI.

Lassé du style champêtre qui dominait au rez-de-chaussée de leur maison construite à la fin des années 1990, le couple savait exactement quelle direction prendrait la métamorphose: «On voulait une déco plus moderne et davantage de lignes droites», souligne Émilie. Dans la cuisine, les armoires en bois richement moulurées ont été troquées contre de nouveaux modules à panneaux blancs très simples, de style *shaker*. Puis, l'étain et l'argent ont remplacé le doré, qui était omniprésent sur les accessoires et la quincaillerie. Grâce à l'ajout d'un îlot, de même que de nombreux tiroirs et armoires, la pièce se révèle très fonctionnelle quand vient le temps de préparer les repas. On n'a pas oublié la petite Béatrice: on a prévu pour elle un marchepied sur lequel elle grimpe pour seconder papa et maman; en dehors des heures de repas, il est dissimulé dans une armoire.

MISER *sur le confort*

Nous avons conservé la table et les chaises que nous avions déjà, car elles apportent une touche classique à l'ensemble.
– La propriétaire

CHIC ET PRATIQUE!

Tous ceux qui ont de jeunes enfants ou qui en côtoient le savent très bien: il suffit de quelques minutes pour qu'un espace se transforme en un chaos sans nom. C'est pourquoi les propriétaires désiraient qu'il y ait le moins d'éléments possible à découvert dans la salle de séjour. Pour cela, mais aussi pour tirer profit de l'espace au maximum, ils ont fait construire un meuble de rangement sur mesure, qui fait aussi office de manteau de foyer. Une belle idée! Mais où est donc la télé? «Nous voulions un téléviseur dans la pièce, sans toutefois que cette masse imposante éclipse la beauté du foyer», explique la propriétaire. L'appareillage audio et vidéo est donc dissimulé dans le meuble qui encadre l'âtre. Pour se servir des appareils électroniques, il suffit d'ouvrir les panneaux rétractables. Dans la partie du bas de ce rangement intelligemment conçu, des tiroirs accueillent les jouets de la petite Béatrice.

Les vrais spécialistes du couvre-plancher
Centre de Tapis et Décoration
Le spécialiste du bois franc
Meilleur prix en tout temps
962 rue Frigon
Shawinigan (Québec) Canada
Téléphone : 819 539-2241
1138 Boulevard Thibeau
Cap-de-la-Madeleine (Québec) Canada
Téléphone : 819 370-2027
JF011494303

Fabricant des nouvelles fenêtres THERMOS CENTRALE

* Eclusif aux Ateliers Jean Cyr

BÉNÉFICIEZ
D'UN CRÉDIT D'IMPÔT
POUVANT ATTEINDRE
10 000$

Revenu Québec

ENERGY STAR

-30°C

FENÊTRES
CONCERTO
PAR ROYAL

JF-011769949

RBQ : 8003-0638-72

LES ATELIERS jeancyr
PORTES ET FENÊTRES

Nicolet, 616, rue Martin
Tél. : (819) 293-4371

Trois-Rivières, 2389, boul. des Récollets
Tél. : (819) 379-8171

www.ateliersjeancyr.com

Depuis 1986

Arts et spectacles

ANDRÉE-ANNE BLAIS
andree-anne.blais@quebecormedia.com

Tous les spectacles de la région, tous les jours, sur www.lechodetroisrivieres.ca

SALON DU LIVRE DE TROIS-RIVIÈRES

Lèche ton livre: un spectacle décapant et sexy

Le spectacle littéraire *Lèche ton livre* sera présenté en grande première ce vendredi dans le cadre du Salon de livre de Trois-Rivières.

PHOTO COURTOISIE

Que se passerait-il si les auteurs Patrick Senécal et Véronique Marcotte, reconnus pour avoir une plume plutôt mordante, se retrouvaient aux portes du paradis? Après avoir analysé leurs écrits, est-ce que Dieu les laisserait entrer? C'est sur ces questions que repose le spectacle littéraire *Lèche ton livre*, qui sera présenté pour la première fois le 28 mars prochain à la salle Anaïs-Allard-Rousseau de la Maison de la culture de Trois-Rivières.

«Vu de l'extérieur, ça ressemble à une grosse soupe, mais au final, ça donne un beau potage tout lisse.»

OLIVIER LOUBRY, METTEUR EN SCÈNE

Toute cette mise en scène a été imaginée dans un seul but: rendre la littérature accessible. «L'idée est venue suite à la tournée des salons du livre que nous avons faite avec *L'orphéon*. Les gens venaient nous voir en nous disant que c'était la première fois qu'ils achetaient un roman. On a voulu faire quelque chose pour rendre la littérature accessible» explique l'auteure Véronique Marcotte, en ajoutant que le spectacle *Lèche ton livre* est un prétexte pour mettre de l'avant les textes des deux auteurs. Celle qui a imaginé cette soirée s'est entourée de l'auteur Patrick Senécal, du comédien Rémi-Pierre Paquin, du metteur en scène Olivier Loubry et des musiciens Charles Papasoff et Véronique Fontaine pour cette création que l'on décrit comme étant «un spectacle rythmé où la musique et les textes amèneront le spectateur dans des univers aussi drôles que violents et aussi émouvants que surprenants». *Lèche ton livre* n'a donc rien à voir avec les productions littéraires conventionnelles. «Souvent lorsque j'assiste à des spectacles littéraires, je sors de là et je me sens *épais*, car je n'ai rien compris! Je voulais que des personnes qui ne sont pas nécessairement de grands lecteurs puissent voir le spectacle et comprendre un peu plus l'univers des auteurs», précise le metteur en scène.

Les artisans de ce spectacle voient grand. Ils espèrent que cette première représentation soit le début d'une belle aventure. Une tournée de spectacles est d'ailleurs prévue un peu partout au Québec. La représentation qu'ils offriront à Trois-Rivières sera déterminante, car le public sera invité à partager ses impressions sur le spectacle. Patrick Sénécal, qui agira également à titre de président d'honneur lors du Salon du livre de Trois-Rivières explique que la soirée de vendredi sera comme un laboratoire. «C'est une version qui n'est pas terminée qu'on vient présenter. On ne saura peut-être pas nos textes par cœur et on va improviser. C'est un luxe qu'on se paie et on espère que les gens vont nous guider». Les spectateurs auront d'ailleurs un rôle à jouer lors de ce spectacle, car au final, ce sont eux qui vont décider si les deux auteurs vont, oui ou non, franchir les portes du paradis.

Comédie, littérature et musique

Ce spectacle unique et audacieux est un heureux mélange de comédie, de musique et de littérature. Les spectateurs pourront bien sûr découvrir l'univers littéraire des deux auteurs, mais il permettra également à ceux qui sont plutôt familiers avec les œuvres de Senécal et Marcotte de découvrir des passages inédits. «Il y aura des extraits du premier roman que j'ai écrit lorsque j'avais 15 ans», précise Patrick Senécal. D'autres extraits issus de publications futures seront également présentés. Le tout sera soutenu par la musique originale de Charles Papasoff et Véronique Fontaine et par l'apparition d'un invité surprise. «Il s'agit d'un auteur-compositeur-interprète bien aimé dans la région. Un beau gars charismatique et un peu *trash*», a expliqué Véronique Marcotte, sans toutefois préciser de qui il s'agissait.

Est-ce que Dieu laissera finalement les deux auteurs franchir les portes du paradis? Pour le savoir, il faudra être dans la salle Anaïs Allard-Rousseau le soir du spectacle.

DIFFUSIONS Plein sud
PROGRAMMATION HIVER/PRINTEMPS 2014
JFO11789694
En toute intimité… autour d'un piano à queue avec
Catherine Major
Vendredi 11 avril à 20 h
Moulin Michel de Gentilly
31$ + taxes
Et
François Dompierre
Samedi 12 avril
à 20 h
Moulin
Michel de
Gentilly
35$ + taxes
Il était une fois… Joe Dassin
Samedi 26 avril
à 20 h
Club de golf
de Gentilly
28$ + taxes
50 ans de Bossa Nova
Samedi 10 mai
à 20 h
Moulin Michel de
Gentilly
23$ + taxes
DIFFUSIONS PLEIN SUD
BILLETTERIE
819 298-2882
www.pleinsud.ca
Desjardins
Québec

Un premier salon de l'alimentation voit le jour à Trois-Rivières

Du 25 au 27 avril, la Bâtisse industrielle de Trois-Rivières sera l'hôte du premier Salon de l'alimentation de la Mauricie. L'évènement exclusivement dédié aux arts de la table accueillera une cinquantaine d'exposants provenant principalement de la région, mais également du reste de la province et permettra aux visiteurs de découvrir différents produits agroalimentaires et outils de cuisine. Épices, huiles, produits de pâtisserie et de boulangerie, chocolats, vins, fromages, viandes et volaille, etc., tous les ingrédients seront réunis pour ce qu'on promet être un weekend haut en saveurs.

ANDRÉE-ANNE BLAIS
andree-anne.blais@quebecormedia.com

Après plusieurs années à imaginer des concepts et à organiser des salons d'expositions pour les autres, Stéphane Gauthier de la boîte trifluvienne *Publi Design* et Sylvie Allard de chez *Première Avenue* à Montréal ont eu envie de créer leur propre évènement. C'est ainsi qu'est né le Salon de l'alimentation de la Mauricie. Ces deux épicuriens ont voulu partager leur passion pour l'art de la table et ça allait de soi d'établir cet évènement à Trois-Rivières, car comme en témoigne les quelque 300 restaurants présents sur le territoire trifluvien et les nombreux producteurs de la région, les gens d'ici aiment eux aussi bien manger.

Giovanni Apollo, porte-parole de l'évènement

Les organisateurs de l'évènement espèrent accueillir 10 000 gourmands lors des trois jours de l'évènement. Pour se faire, ils pourront compter sur la participation d'un chef de renommée internationale. C'est sans hésitation que Giovanni Apollo a accepté d'être le porte-parole du salon, car celui-ci vit une véritable histoire d'amour avec la région. «Je suis en amour avec Trois-Rivières. Les gens ont une valeur humaine extraordinaire» précise celui qui était présent lors de la conférence de presse. Il a avoué être fier de s'associer à un évènement qui souligne et mets en valeur la qualité des produits locaux, ainsi que l'amour et le respect que les Québécois accordent de plus en plus à l'art de bien manger. Le chef Apollo aura d'ailleurs l'occasion de constater la qualité des produits de la région grâce aux ateliers culinaires qu'il présentera, au plus grand plaisir des visiteurs.

Une programmation alléchante

Les amateurs de cuisine pourront assister à plusieurs conférences et ateliers culinaires qui seront présentés tout au long du salon. Outre le chef et porte-parole de l'évènement Giovanni Apollo, plusieurs spécialistes seront sur place pour parler de leurs produits. C'est le cas d'*Importations Nobelhaus* qui présentera l'appareil culinaire *Thermomix* et de *Forêt y gouter*, qui offrira une présentation sur les produits forestiers non ligneux tels que les têtes-de-violon et les champignons sauvages. Les chefs des entreprises *Le Rieur Sanglier* et de *Loblaws* seront également au rendez-vous.

Le dimanche sera consacré aux familles, alors que la chanteuse pour enfants *Ari Cui Cui*, la jardinière gourmande Pascale Coutu de *La Courgerie* et Julie Moisan Dufour de chez *Minuscule* inviteront les plus jeunes à différentes activités culinaires. La programmation complète ainsi que tous les détails de l'évènement sont disponibles au www.salonalimentationmauricie.com.

Le chef et porte-parole de l'évènement, Giovanni Apollo, en compagnie des fondateurs du Salon de l'alimentation de la Mauricie Sylvie Allard et Stéphane Gauthier. PHOTO ANDRÉE-ANNE BLAIS

La tournée des personnalités du Québec à Trois-Rivières

(C.B.) La tournée des personnalités du Québec s'est arrêtée au Colisée de Trois-Rivières samedi dernier. L'équipe composée d'Etienne Drapeau, Emmanuel Auger, Hugo Giroux, Mathieu Baron, Sébastien Delorme, Dhanaé Audet-Beaulieu, Carl Marotte, Joey Scarpellino, Fayolle Jean Jr, David Lauzé, Peter Miller et Jonathan Roy a affronté des gens d'affaires de la région dans le but d'amasser des fonds pour les « Anges des travaux publics ». L'argent recueilli permettra à la famille d'un jeune de 12 ans et moins, ayant un handicap, de faire adapter la résidence familiale aux besoins de l'enfant. PHOTO ANDRÉE-ANNE BLAIS

Francis Gallant présente *Ma vie en stéréo*

L'auteur-compositeur-interprète Francis Gallant était de passage à Trois-Rivières pour présenter son premier album intitulé Ma vie en stéréo. Cet enregistrement aux sonorités pop-rock est disponible en version numérique depuis le 11 mars dernier et propose six titres aux mélodies rythmées et aux paroles accrocheuses.

ANDRÉE-ANNE BLAIS
andree-anne.blais@quebecormedia.com

PHOTO COURTOISIE

L'artiste originaire de Québec œuvre dans le domaine de la musique depuis une dizaine d'années. Il s'est fait connaitre grâce à des participations à différents concours tels que « Ma Première Place des Arts » et « Jeunes Espoirs Enfants Soleil », en plus d'avoir partagé la scène avec plusieurs artistes, dont Mario Pelchat, Étienne Drapeau et Luc De Larochellière.

Après plusieurs années de travail, Francis Gallant voit enfin un rêve se réaliser avec l'apparition de son premier album, un album qui lui ressemble. «Je suis un optimiste. Je vois toujours le verre d'eau à moitié plein et non à moitié vide» avoue-t-il. Cet état d'esprit se reflète d'ailleurs dans *Ma vie en stéréo*, une oeuvre très joyeuse et dynamique, grandement inspirée par ses histoires de route. «J'adore voyager et faire de la route» explique-t-il, «la chanson *Just my lucky day* que je fais avec Ian Lee par exemple parle d'un *road trip* dans le Nevada. On a imaginé un gars à qui arrive plein de *bad luck*».

Même si *Ma vie en stéréo* vient tout juste de voir le jour, Francis Gallant pense déjà à sa prochaine production. D'ici là, il sera possible de le voir en spectacle avec les BB. Les dates sont disponibles au www.francisgallant.com.

Commission scolaire de la Capitale
moi. ma vie. mon métier
DEVENIR SERRURIER...
c'est plus que tailler des clés !
JF011790672
Métier du domaine de la sécurité
• Nouvelles technologies et mécanismes complexes (coffres-forts)
• DEP reconnu par le bureau de la sécurité privée
Contexte de travail diversifié
• Commercial, industriel et institutionnel
• Possibilité de devenir son propre patron
• Service à la clientèle
SEUL dans l'Est du Québec à offrir cette formation
Centre de Formation Professionnelle de Québec
1925, rue Monseigneur-Plessis, Québec (Qc) G1M 1A4
888 996-1424, poste 4074
Placement : 100%
Durée : 11 mois
Début des cours : 5 août 2014
cfpquebec.ca

Raymond DÉCORS
Laurentide peinture
Service à domicile GRATUIT
Pour un décor qui vous ressemble
La tranquillité d'esprit
Montée et descente de la toile tout en douceur et sans effort, installation facile et sécurité sans faille caractérisent l'Aleo Ambio. De plus, vous obtenez un service après-vente hors du commun pour vous assurer d'un achat sans souci!
Tous le mois de mars
10% de rabais sur tous les produits de Peinture Laurentide
ORGANIQUE
Laurentide TITANIUM
5-20-1 Cristal de roche / Crystal
4-14-6 Herbes sauvages / Wild Grasses
2-14-6 Forsythia / Forsythia
5-12-5 Pluie fine / Misty Rain
Visitez nous sur: www.raymonddecors.com
991, boul. Thibeau (secteur Cap-de-la-Madeleine)
Trois-Rivières 819 375-9547
Fermé le dimanche
JF011771666

LA VIE EN MAURICIE

MARIE-ÈVE CAMPEAU
marie-eve.campeau@tva.ca

Coup de cœur de la semaine

C'est avec un grand plaisir que je recevais à nouveau lundi dernier la sympathique Josée Bournival pour son nouveau livre *Bébé Boom 2*. Lors de son passage à l'émission l'an dernier pour le lancement de son premier livre, ça avait tout de suite cliqué entre nous et je suis très heureuse du succès qu'a connu le premier tome de ses aventures sur la maternité! Elle sera de retour au Salon du livre de Trois-Rivières au cours des prochains jours et je vous incite fortement à aller à sa rencontre pour vous inspirer de son énergie contagieuse! Elle a aussi un blogue sur la maternité (sujet de prédilection pour cette maman de trois fillettes) et vous pouvez la lire dans diverses publications. Elle représente pour moi un bel exemple de ce que peut être la conciliation travail-famille à notre époque et de plus, j'adore sa plume! Découvrez-la par vous-même si ce n'est pas déjà fait, et pour revoir son passage à l'émission, retrouvez-nous sur la page Facebook de la Vie en Mauricie.

PHOTO LA VIE EN MAURICIE

Autre coup de cœur cette semaine pour le mouvement Kino et sa cellule de Trois-Rivières, qui a repris vie depuis quelques mois. Le président Jean-Gabriel Pothier était de passage à l'émission lui aussi lundi dernier, pour nous expliquer le fonctionnement de ce mouvement de cinéastes indépendants qui a vu le jour en 1999, et que l'on retrouve désormais un peu partout à travers le monde. Kino favorise les rencontres entre les artistes et artisans du milieu cinématographique, tout en leur offrant des lieux de diffusion pour présenter le fruit de leur travail. Cela en fait donc une bonne école pour les passionnés du septième art et je suis très heureuse que les gens de la région puissent à nouveau profiter de cette plate-forme pour créer ou visionner des cours-métrages de chez nous. Vous voulez vous lancer dans l'aventure et tourner votre propre film ou tout simplement assister à une soirée de projection? Rendez-vous sur le kino3r.tv pour tous les détails !

À voir, à lire, à faire…

Il est l'un des meilleurs guitaristes du Québec et se confirme comme étant un homme-orchestre avec son nouvel album *Solo Recordings volume 2*, un album où il fait tout par lui-même: voix et instruments enregistrés « live » dans son studio. Le résultat est étonnant et j'imagine que ceux qui auront la chance de le voir sur scène au cours des prochains mois seront encore plus étonnés par la performance de cet homme aux multiples talents. Au fil des ans, il a accompagné bon nombre d'artistes québécois sur scène, notamment Michel Pagliaro et Éric Lapointe, mais depuis *Solo Recordings volume 1* et la tournée qui a suivi, disons que son horaire chargé lui laisse peu de temps pour des collaborations. Tout de même, il s'offre actuellement une tournée éclair de deux semaines aux côtés de Matt Andersen et de Kim Churchill. Les gars étaient d'ailleurs de passage à Trois-Rivières la semaine dernière sur la scène de la salle Anaïs-Allard-Rousseau, mais si vous les avez manqués, vous pouvez tout de même apprécier la musique blues aux accents rock de Steve Hill par le biais de ce nouvel album disponible depuis peu sur les tablettes!

PHOTO LA VIE EN MAURICIE

Vous pouvez également revoir mon entrevue avec lui en vous rendant sur la page Facebook de l'émission.

Cette semaine, je vous propose aussi de découvrir l'album de Dominique Bouffard. Je ne connaissais pas cette auteure-compositrice-interprète qui en est pourtant à son deuxième projet sur disque, et qui s'est classée parmi les finalistes de plusieurs concours, dont le Festival en chanson de Petite-Vallée et Ma première Place des Arts. *À bras le cœur* est un album qui chante l'amour sous toutes ses formes, et vous êtes donc assurés d'être touchés par l'une des 14 chansons, peu importe l'état d'âme dans lequel vous vous trouvez! En ce qui me concerne, la pièce *J'veux qu'tu restes* m'est allée droit au cœur, et je ne serais pas surprise qu'on en fasse le prochain extrait radio…

Pour voir Dominique interpréter cette chanson dans nos studios, rendez-vous sur la page Facebook de la Vie en Mauricie!

Suggestions de sorties

27 mars	*Naïd* Salle Louis-Philippe Poisson
27 au 30 mars	*Salon Camping* Chasse et Pêche de Trois-Rivières
27 au 30 mars	Salon du livre de Trois-Rivières
29 mars	*Elisapie Isaac* Maison de la culture Francis Brisson
29 mars	*Bradycardie* Centre culturel Pauline-Julien

À venir…

Prochainement à La Vie en Mauricie:

- Une émission spéciale consacrée au Salon Camping, Chasse et Pêche de Trois-Rivières
- Marie- Sol St-Onge et son conjoint pour leur livre *Quand l'Everest nous tombe sur la tête*
- Judith Bastien et son livre *Vivre avec des os de verre*

AUTONET

NISSAN PATHFINDER HYBRID 2014

NISSAN PATHFINDER HYBRID 2014: LA MUTATION

PLUS ÉCONOMIQUE, MAIS MOINS DE MUSCLE

Il faut bien plier à la demande générale. Les responsables de l'élaboration du nouveau Pathfinder ont dû obéir à une tendance de plus en plus lourde. Bon nombre d'entre vous se souviennent de la génération précédente qui offrait des aptitudes hors route remarquables. Cette application hors route n'est assurée que par le Xterra, le dernier véritable 4x4 du groupe. Le Pathfinder a troqué ses qualités de roi du sentier pour une activité beaucoup plus tranquille.

JACQUES DESHAIES

Depuis la disparition des fourgonnettes, sauf pour quelques exceptions, les utilitaires sont devenus le moyen de transport idéal pour la famille. Le Pathfinder s'est joint à cette gamme de plus en plus prisée par les consommateurs. Dommage pour certains, mais la pérennité de certains modèles passe par cette étape.

UN GROS ROGUE

Avec l'introduction récente d'une nouvelle génération du Rogue, le Pathfinder apparaît comme une version grand format du petit utilitaire. Pourtant, ils offrent tous les deux les mêmes avantages avec une troisième banquette. Mais les gabarits et l'espace intérieur affichent une bonne différence. L'utilitaire abandonne donc sa structure traditionnelle pour une carrosserie autoporteuse.

Il propose clairement son appartenance à la marque avec sa grille entourée de chrome et ses phares de grande dimension intégrés à l'ensemble. Cette nouvelle génération, la quatrième, s'allonge de 12 cm sur un empattement aussi plus long de 5 cm. Pour lui conférer des airs encore plus familiaux, sa garde au sol est aussi abaissée de 6,4 cm. Faut bien être de son temps! D'ailleurs ces nouvelles dimensions et sa garde au sol abaissée font dire aux puristes que le Pathfinder a perdu son âme.

En contrepartie, l'équipement est beaucoup plus étoffé et la présentation encore plus soignée. Les stylistes de Nissan ont abandonné ces plastiques bon marché au profit de matériaux de plus belle signature. Notre version d'essai était équipée de la panoplie complète des équipements jusqu'aux écrans vidéo pour la deuxième banquette. Le tableau de bord se présente à la façon Infiniti, c'est-à-dire en deux échelons pour la partie centrale. Les instruments sont à portée de main et instinctive, ce qui n'est pas toujours le cas avec la tonne de gadgets embarqués chez certains concurrents. L'espace ne manque pas non plus. La deuxième banquette est confortable et peut se déplacer facilement vers l'avant pour l'accès à la troisième. L'une des caractéristiques intéressantes est que malgré l'installation d'un siège d'enfant, cette deuxième rangée est amovible. Pour ce qui est de la troisième banquette, le confort est au-dessus de la moyenne comparativement à certains concurrents.

HYBRIDATION OBLIGE

Afin de donner bonne bouche à Nissan et ainsi clamer les ardeurs des environnementalistes, le Pathfinder millésimé est proposé avec la motorisation hybride. C'est d'ailleurs cette version que nous avons essayée. Le moteur quatre cylindres de 2,5 litres est couplé à un moteur électrique alimenté par des batteries lithium-ion. Jusque-là, c'est la norme. Mais pour éviter de proposer un moteur trop rugueux et surtout trop paresseux, les ingénieurs ont affublé le quatre cylindres d'un compresseur volumétrique. Le résultat est étonnamment efficace. La puissance totale grimpe à plus de 230 ch et la douceur de l'ensemble est surprenante.

Le tout se complète par une boîte CVT et le rouage intégral. La consommation est plus que raisonnable compte tenu du gabarit imposant de l'utilitaire. La moyenne annoncée par le constructeur est réaliste, mais inférieure à celle que nous avons obtenue. En conduite normale sans tenir compte de la consommation, j'ai obtenu une moyenne de 11,8 l/100. Il est vrai que par temps froids au-dessus des 115 km/h sur la route, les records sont difficiles à obtenir. Mais son prix pourrait refroidir les ardeurs de bien des acheteurs. Notre véhicule d'essai, la version Platinum quatre roues motrices affiche un prix de départ de 49 198$. Avec la peinture métallisée, les tapis pour l'hiver et les frais de transport et préparation, la facture grimpe à 51 053 $ avant taxes. Il a peut-être une vocation familiale, mais il vous faudra peut-être mettre la famille à contribution pour les échéances mensuelles.

Il n'en demeure pas moins qu'il est un joueur sérieux dans ce créneau et qu'il mérite votre considération.

HEBDOS RÉGIONAUX QUÉBECOR Média

LES PETITES ANNONCES

hebdosregionaux.ca/petitesannonces

Pour annoncer

1 877 750.5052

petitesannonces@quebecormedia.com

Télécopieur : 1 877 884.1266

Paiement : MasterCard VISA American Express

IMMOBILIER 114 à 380 | EMPLOI ET FORMATION 400 à 458 | MARCHANDISE 500 à 552 | SERVICES 600 à 740 | VÉHICULES 800 à 850 | ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX 900 à 924

Nos annonceurs sont priés de vérifier leurs annonces dès le premier jour de publication. L'hebdo Québecor ne se tient pas responsable pour plus d'une (1) insertion d'une annonce erronée. L'article 11 de la Charte des droits et libertés de la personne déclare que: Nul ne peut diffuser, publier ou exposer en public un avis, un symbole ou un signe comportant discrimination, ni donner une autorisation à cet effet. La Loi sur la protection du consommateur stipule que: Article 242: Aucun commerçant ne peut, dans un message publicitaire, omettre son identité et sa qualité de commerçant. Article 243: Aucun commerçant ou manufacturier ne peut, dans un message publicitaire concernant un bien ou un service offert au consommateur, indiquer comme une adresse, une case postale sans mentionner au moins son adresse.

200 à 274 PROPRIÉTÉS RÉSIDENTIELLES

266 PROPRIÉTÉS À REVENU

RECHERCHE IMMEUBLE à REVENUS, de 2 à 6 logements à TROIS-RIVIÈRES. Investisseur privé. Agent d'immeuble s'abstenir. Sylvain: 819-350-0773.

300 à 380 IMMOBILIER LOCATION

367 LOGEMENTS À LOUER

TROIS- RIVIÈRES, centre-ville
1-1/2, Meublé ou semi meublé
chauffé/éclairé
1-819-269-8166

367 LOGEMENTS À LOUER

CAP-DE-LA-MADELEINE
1545 Arthur Vaillancourt
(2) 5-1/2 maintenant et juillet.
Style condo, garage.
A/C mural. Aspirateur central.
Foyer gaz. Très propre.
Aucun chien. Non fumeur
Idéal pré ou retraités. Tranquille.
825$/mois. 819-489-1104 ou
cellulaire 1-450-513-0244

400 à 408 FORMATION

404 FORMATION ENSEIGNEMENT

LICENCE RBQ

OBTENEZ VOTRE LICENCE D'ENTREPRENEUR
FORMAT-CONSTRUCTION inc.
SUCCÈS GARANTI !
Plus de 20 ans d'expérience
514-252-8231
format-construction.com

JF011761298

LOGEMENTS À LOUER À GRAND-MÈRE

2½ - 3½ - 4½ - 5½

Contactez Jacques:
819 538-3899

720 à 740 AFFAIRES FINANCES

720 ARGENT À PRÊTER

ArgentDirect.com

Prêts de 500$ et +
Service simple, sécuritaire et rapide
Approbation en 1h ou moins
Sans enquête au bureau de crédit
Demande en ligne ou par téléphone
Dépôt direct dans votre compte la journée même

1-888-374-5777

courtageexpress.com
PRÊT 500-625-750$
1-888-994-4054

720 ARGENT À PRÊTER

Appliquez en ligne
CREDIT700.CA
Prêt de 700$
Aucune enquête de crédit
1-855-527-4368

PRÊT DE 500$
sans enquête de crédit.
www.creditcourtage.ca
1 -866-482-0454

*** PRÊT 500$ ou 600$ ***
Simple, rapide, efficace.
Par téléphone, dépôt direct.
Réponse en 1 heure.
Conditions: emploi stable
(4 mois) et paie
par dépôt direct
Crédit Yamaska
1-877-534-1999
www.credityamaska.com

736 SERVICES FINANCIERS

CONSOLIDATION DE DETTES
personnelle ou commerciale
1 seul paiement par mois
Carte de crédit, Hydro, Impôt,Téléphone
Câble, Prêt, TPS/TVQ, recouvrement etc
Retrouvez votre liberté
Je suis à votre écoute au :
1-888-371-0661

Sitôt placé, sitôt vendu!

1 877 750-5052

Sitôt placé, sitôt vendu!
1 877 750-5052

AVIS

Prenez avis que le FONDS D'AIDE AUX TRAVAILLEURS AUTONOMES RESPONSABLES ET ENGAGÉS (F.A.T.A.R.E.) a l'intention de demander sa dissolution au Registraire des entreprises du Québec.

JF011786575

Avis de demande de changement de nom d'une personne majeure

Prenez avis que **CLAUDIA PICHÉ** dont l'adresse du domicile est le **1593, boulevard Saint-Louis, app. 1, Trois-Rivières, Québec, G8Z 2N5.**
Présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de **CLAUDIA ROUSSEAU.**
Avis rempli et signé à **Trois-Rivières**, le **12 mars 2014**.

JF011780978

724 AVIS PUBLICS

724 AVIS PUBLICS

724 AVIS PUBLICS

JF011792541

AVIS PUBLIC

trois-rivières

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 17 mars 2014, le Règlement sur la signalisation touristique (2014, chapitre 38).

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 26 mars 2014.

Me Gilles Poulin, greffier
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4604
Télécopieur : 819 372-4636

JF011792544

AVIS PUBLIC

trois-rivières

Demande d'avis de conformité

District électoral des Vieilles-Forges

Conformément à l'article 137.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 17 mars 2014, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'agrandir la zone RS-8357 à partir de toute la zone RS-8358 et de supprimer ainsi cette dernière (2014, chapitre 45).

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité dudit règlement (2014, chapitre 45) au schéma d'aménagement de la Ville.

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 1-866-353-6767
Télécopieur : 418-644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité dudit règlement (2014, chapitre 45) au schéma d'aménagement.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, le règlement (2014, chapitre 45) sera réputé conforme au schéma d'aménagement à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 26 mars 2014.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

JF011792427

AVIS PUBLIC

Demande d'approbation référendaire

Conformément à l'article 132 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné, aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire à l'égard de l'une des dispositions du second projet de règlement n° 8/2014, de ce qui suit :

1 À la suite d'une assemblée publique de consultation tenue le 17 mars 2014, la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors d'une séance que son Conseil a tenue le même jour, le second projet de règlement n° 8/2014 modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'autoriser les remises attenantes de type « armoire » dans le cas des résidences de 4 à 9 logements et de fixer un cadre normatif spécifique pour les remises attenantes aux résidences de 3 à 8 logements de type isolé dont les logements sont aménagés côte à côte.

2 Ce second projet de règlement n° 8/2014 contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande, de la part des personnes intéressées des **zones concernées** (c'est-à-dire des zones visées et des zones qui leur sont contiguës), afin qu'un règlement contenant une de ces dispositions soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

3 Une telle demande vise à soumettre tout règlement contenant l'une de ces dispositions à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone concernée d'où provient une demande valide.

4 Ainsi, une demande relative aux dispositions suivantes peut provenir de l'une des zones concernées.

DISPOSITIONS # 1 ET 2

Objet :

- Autoriser l'implantation dans la cour arrière des résidences de 3 à 8 logements de type isolé dont les logements sont aménagés côte à côte, d'une remise attenante par logement.

- Autoriser l'implantation dans la cour arrière des résidences de 4 à 9 logements dont les logements ne sont pas aménagés côte à côte, d'une remise attenante de type « armoire » pour chacun des logements au niveau des galeries et des balcons.

- Fixer, les dimensions des remises attenantes autorisées dans le cas des résidences de 3 à 8 logements de type isolé dont les logements sont aménagés côte à côte et de 4 à 9 logements, de la manière suivante :

  . résidence de 3 à 8 logements de type isolé dont les logements sont aménagés côte à côte :
    . superficie maximale : 5 mètres^2;
    . hauteur maximale : 3,5 mètres;

  . résidence de 4 à 9 logements :
    . superficie maximale : 3 mètres^2.

- Fixer l'architecture et les matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les remises attenantes, dans le cas des résidences de 3 à 8 logements de type isolé dont les logements sont aménagés côte à côte et de 4 à 9 logements.

Territoire visé :

L'ensemble du territoire de la ville de Trois-Rivières.

5 Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle elle est faite;
- Être reçue au bureau de la soussignée au plus tard le 3 avril 2014;

Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

6 Est une personne intéressée ayant le droit de signer une demande à l'égard des dispositions ci-dessus :

6.1 La personne physique qui n'a pas été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse et qui remplissait les deux conditions suivantes le 17 mars 2014 :

- elle était domiciliée sur le territoire de l'une des zones concernées;
- elle était domiciliée au Québec depuis au moins six mois.

OU

6.2 Le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées qui remplit les deux conditions suivantes :

- il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse;
- il était, le 17 mars 2014 et depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées.

Note : Lorsqu'une personne intéressée est une personne physique, elle doit également, en date du 17 mars 2014 :

- être majeure et de citoyenneté canadienne;
- ne pas être en curatelle.

7 Pour exercer son droit de signer une demande, une personne intéressée doit, à la date où elle l'exerce effectivement, remplir les conditions qui lui donnaient, le 17 mars 2014, la qualité de personne intéressée.

8 Toute personne intéressée de l'une des zones concernées a le droit de signer une demande. Toutefois :

8.1 seul le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées qui remplit les trois conditions suivantes a le droit de signer une demande à titre de propriétaire de cet immeuble ou d'occupant de cet établissement :

- il a été désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit, le cas échéant, sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières;
- il n'a pas le droit d'être inscrit prioritairement à un autre titre sur cette liste référendaire;
- il a produit cette procuration avant que la demande ne soit produite au bureau de la soussignée.

8.2 lorsqu'il s'agit d'une personne morale, elle doit :

- avoir désigné, par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne devant, le 17 mars 2014 et au moment de signer la demande :
  - être majeure et de citoyenneté canadienne;
  - ne pas être en curatelle;
  - ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse.
- produire cette résolution avant que la personne qui a été autorisée à signer la demande en son nom puisse le faire.

9 Nul ne peut être considéré comme une personne intéressée à plus d'un titre. Toutefois, la personne désignée pour représenter une personne morale peut également être une personne intéressée à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble, d'occupant unique d'un établissement d'entreprise, de copropriétaire indivis d'un immeuble ou de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

10 Les dispositions du second projet de règlement n° 8/2014 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

11 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées concernant le zonage en s'adressant, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, au :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4626
Télécopieur: 819 375-5865

12 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 le second projet de règlement n° 8/2014.

On peut aussi y obtenir gratuitement un feuillet expliquant la procédure que doivent respecter les citoyens qui, à la suite du présent avis, entendent réclamer que la disposition ci-dessus explicitée leur soit soumise pour approbation.

On peut enfin s'y procurer sans frais un formulaire de « demande d'approbation référendaire ».

Trois-Rivières, ce 26 mars 2014.

M^e Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

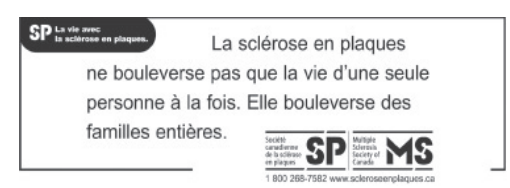

JF011792368

AVIS PUBLIC

Demande d'approbation référendaire

Conformément à l'article 132 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné, aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire à l'égard de l'une des dispositions du second projet de règlement n° 11/2014, de ce qui suit :

1 À la suite d'une assemblée publique de consultation tenue le 17 mars 2014, la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors d'une séance que son Conseil a tenue le même jour, le second projet de règlement n° 11/2014 modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'autoriser, dans la zone CR-2001, l'usage « 5511 Vente au détail de véhicules neufs et usagés » et de spécifier à quels usages autorisés dans cette zone s'appliquent les dispositions spéciales d'aménagement qui y sont déjà prescrites.

2 Ce second projet de règlement n° 11/2014 contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande, de la part des personnes intéressées des **zones concernées** (c'est-à-dire des zones visées et des zones qui leur sont contiguës), afin qu'un règlement contenant une de ces dispositions soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

3 Une telle demande vise à soumettre tout règlement contenant l'une de ces dispositions à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone concernée d'où provient une demande valide.

4 Ainsi, une demande relative aux dispositions suivantes peut provenir de l'une des zones concernées.

DISPOSITIONS # 1 ET 2

Objets :

- Autoriser, dans la zone CR-2001 (commerciale régionale), située au nord de la rue Réal-Proulx, l'usage « 5511 Vente au détail de véhicules neufs et usagés » (la vente de véhicules usagés est autorisée seulement quand elle est associée à la vente de véhicules neufs).

- Spécifier que dans cette zone, les usages principaux « 521 Vente au détail de matériaux de construction et de bois », « 5220 Vente au détail d'équipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer (y compris le matériel et les équipements destinés à la production d'énergie) », « 5230 Vente au détail de peinture, de verre et de papier tenture, 524 Vente au détail de matériel électrique et d'éclairage », « 525 Vente au détail de quincaillerie et d'équipements de ferme » et « 8291 Service d'horticulture », lorsqu'aménagés à l'intérieur d'un même bâtiment principal, sont les seuls usages assujettis au respect des dispositions spéciales d'aménagement déjà prescrites dans la zone.

Zone visée :

CR-2001.

Localisation de la zone visée :

La zone CR-2001 (commerciale régionale), localisée aux abords de la rue Réal-Proulx, est située à l'intérieur du quadrilatère formé par la voie ferrée Québec-Gatineau, la côte Richelieu, l'autoroute 40 et un autre tronçon de la voie ferrée Québec-Gatineau.

5 Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle elle est faite;
- Être reçue au bureau de la soussignée au plus tard le 3 avril 2014;

Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

6 Est une personne intéressée ayant le droit de signer une demande à l'égard des dispositions ci-dessus :

6.1 La personne physique qui n'a pas été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse et qui remplissait les deux conditions suivantes le 17 mars 2014 :

- elle était domiciliée sur le territoire de l'une des zones concernées;
- elle était domiciliée au Québec depuis au moins six mois.

OU

6.2 Le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées qui remplit les deux conditions suivantes :

- il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse;
- il était, le 17 mars 2014 et depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées.

Note : Lorsqu'une personne intéressée est une personne physique, elle doit également, en date du 17 mars 2014 :

- être majeure et de citoyenneté canadienne;
- ne pas être en curatelle.

7 Pour exercer son droit de signer une demande, une personne intéressée doit, à la date où elle l'exerce effectivement, remplir les conditions qui lui donnaient, le 17 mars 2014, la qualité de personne intéressée.

8 Toute personne intéressée de l'une des zones concernées a le droit de signer une demande. Toutefois :

8.1 seul le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées qui remplit les trois conditions suivantes a le droit de signer une demande à titre de propriétaire de cet immeuble ou d'occupant de cet établissement :

- il a été désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit, le cas échéant, sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières;
- il n'a pas le droit d'être inscrit prioritairement à un autre titre sur cette liste référendaire;
- il a produit cette procuration avant que la demande ne soit produite au bureau de la soussignée.

8.2 lorsqu'il s'agit d'une personne morale, elle doit :

- avoir désigné, par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne devant, le 17 mars 2014 et au moment de signer la demande :
  - être majeure et de citoyenneté canadienne;
  - ne pas être en curatelle;
  - ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse.
- produire cette résolution avant que la personne qui a été autorisée à signer la demande en son nom puisse le faire.

9 Nul ne peut être considéré comme une personne intéressée à plus d'un titre. Toutefois, la personne désignée pour représenter une personne morale peut également être une personne intéressée à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble, d'occupant unique d'un établissement d'entreprise, de copropriétaire indivis d'un immeuble ou de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

10 Les dispositions du second projet de règlement n° 11/2014 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

11 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées concernant le zonage en s'adressant, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, au :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4626
Télécopieur: 819 375-5865

12 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 le second projet de règlement n° 11/2014.

On peut aussi y obtenir gratuitement un feuillet expliquant la procédure que doivent respecter les citoyens qui, à la suite du présent avis, entendent réclamer que la disposition ci-dessus explicitée leur soit soumise pour approbation.

On peut enfin s'y procurer sans frais un formulaire de « demande d'approbation référendaire ».

Trois-Rivières, ce 26 mars 2014.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

VOTRE AUTO est sur ses derniers milles?
Donnez-la à La Fondation canadienne du rein.
Le remorquage est gratuit et un reçu d'impôt vous sera envoyé.
1 888 228-8673
1 888 2AUTO-REIN
LA FONDATION CANADIENNE DU REIN

À toutes les 27 minutes, quelqu'un meurt d'une maladie du cœur au Québec.
Donnez généreusement.
1 888 473-4636

Don in memoriam
En souvenir d'un être cher
1 877 336-4443
www.fqc.qc.ca
Fondation québécoise du cancer

0000044021-01_B7

AVIS PUBLIC

Assemblée publique

District électoral de Marie-de-l'Incarnation

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 17 mars 2014, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement nº 16/2014 modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin de créer, à même une partie de la zone RS-2520, la zone RS-2520-1 et d'y autoriser l'usage « 4621 Terrain de stationnement pour automobiles ».

2 Ce projet de règlement affecte la zone ci-après identifiée de la manière ci dessous décrite.

DISPOSITIONS # 1 À 3

Objets :

- Créer, à même une partie de la zone d'origine RS-2520 (résidentielle) située aux abords de la rue Hertel, la nouvelle zone RS-2520-1 (résidentielle) sur les lots 1 211 351 à 1 211 355 du cadastre du Québec.

- Autoriser, dans la zone RS-2520-1 (résidentielle), à titre d'usage principal, l'usage « 4621 Terrain de stationnement pour automobiles ».

- Ne plus autoriser, dans la nouvelle zone RS-2520-1 (résidentielle), les résidences de 3 à 29 logements ainsi que les usages 6141 Agence et courtier d'assurances, 6149 Autres activités reliées à l'assurance, 6151 Exploitation de biens immobiliers (sauf le développement), 6152 Maison d'agents, de courtiers et de services d'administration des biens-fonds, 6159 Autres services reliés aux biens-fonds et 638 Service de secrétariat, de traduction et de traitement de textes jusqu'alors autorisés dans la zone d'origine RS-2520 (résidentielle).

Zone visée :

RS-2520.

Localisation de la zone visée :

La zone RS-2520 (résidentielle) s'étend de part et d'autre de la rue Hertel et est située approximativement à l'intérieur du quadrilatère formé par la rue Saint-Paul, le parc Lemire, la voie ferrée Québec-Gatineau et la rue du Collège.

3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **lundi** le **7 avril 2014** à **18 h 30**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4626
Télécopieur: 819 375-5865

6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 :

- la description ou l'illustration de la zone visée par le projet de règlement n° 16/2014;
- le projet de règlement n° 16/2014.

Trois-Rivières, ce 26 mars 2014.

Mᵉ Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

JF011792633

AVIS PUBLIC

Journées d'enregistrement

Conformément aux articles 556 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et 539 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières quant aux chapitres 35, 37 et 42 de ses règlements de 2014, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 17 mars 2014, la Ville de Trois-Rivières a adopté les règlements suivants :

- Règlement autorisant l'acquisition de matériel informatique et décrétant un emprunt à cette fin de 300 000,00 $ (2014, chapitre 35);
- Règlement autorisant la réfection de ponceaux, la stabilisation de talus et l'aménagement de rives et décrétant un emprunt à cette fin de 250 000,00 $ (2014, chapitre 37);
- Règlement autorisant la construction et l'aménagement de l'allée piétonne des Commissaires sur le site « Trois-Rivières sur Saint-Laurent » et décrétant un emprunt à cette fin de 1 700 000,00 $ (2014, chapitre 42).

2. Les personnes habiles à voter, ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, peuvent demander que ces règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin pour chacun de ces règlements. Avant d'inscrire ces mentions, une personne doit établir son identité en présentant sa carte d'assurance-maladie, son permis de conduire, son passeport, son certificat de statut d'Indien ou sa carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Pour chacun de ces règlements, le registre sera accessible, de **9 h** à **19 h**, du mardi **1er avril au jeudi 3 avril 2014** inclusivement, au bureau de la soussignée dont l'adresse est mentionnée ci-dessous.

4. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 986 par règlement. Le règlement pour lequel ce nombre n'est pas atteint sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé jeudi 3 avril 2014, dans la salle réservée aux séances du Conseil située à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, à 19 h 01.

6. Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30. Ils pourront également l'être pendant les heures au cours desquelles les susdits registres seront accessibles.

RAPPEL

Est une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la ville au regard des règlements ci-dessus identifiés :

▶ Toute personne qui, le 17 mars 2014, n'est frappée d'aucune incapacité de voter découlant d'une manœuvre électorale frauduleuse et qui remplit une des conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la ville de Trois-Rivières et, depuis au moins six mois, au Québec;

OU

- être depuis au moins douze mois :
  - ▣ le propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la ville de Trois-Rivières;

  ou

  - ▣ l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la ville de Trois-Rivières.

▶ Une personne physique doit également, le 17 mars 2014, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Condition supplémentaire pour les copropriétaires indivis d'un immeuble et les cooccupants d'un établissement d'entreprise situés sur le territoire de la ville de Trois-Rivières depuis au moins 12 mois, le 17 mars 2014 :

▶ Avoir désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter, une personne à qui ils ont donné le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrite sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, le cas échéant.

⇉ Cette procuration doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Condition supplémentaire pour les personnes morales dont l'immeuble ou l'établissement d'entreprise est situé sur le territoire de la ville de Trois-Rivières depuis au moins 12 mois, le 17 mars 2014 :

▶ Avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne physique qui, en date du 17 mars 2014 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle, ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

⇉ La résolution désignant la personne autorisée à signer le registre doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Nul ne peut être inscrit à plus d'un endroit sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières. Cette interdiction ne s'applique cependant pas à la personne habile à voter qui est désignée comme représentante d'une ou de plusieurs personnes morales.

Trois-Rivières, ce 26 mars 2014.

Mᵉ Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4604
Télécopieur : 819 372-4636

JF011792349

AVIS PUBLIC

Demande d'approbation référendaire

Conformément à l'article 132 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné, aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire à l'égard de l'une des dispositions du second projet de règlement n° 5/2014, de ce qui suit :

1 À la suite d'une assemblée publique de consultation tenue le 17 mars 2014, la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors d'une séance que son Conseil a tenue le même jour, le second projet de règlement n° 5/2014 modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'autoriser, dans la zone RR-8374, le mode d'implantation des bâtiments principaux de type jumelé et d'y fixer le cadre normatif afférent.

2 Ce second projet de règlement n° 5/2014 contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande, de la part des personnes intéressées des **zones concernées** (c'est-à-dire des zones visées et des zones qui leur sont contiguës), afin qu'un règlement contenant une de ces dispositions soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

3 Une telle demande vise à soumettre tout règlement contenant l'une de ces dispositions à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone concernée d'où provient une demande valide.

4 Ainsi, une demande relative aux dispositions suivantes peut provenir de l'une des zones concernées.

DISPOSITIONS # 1 ET 2

Objets :

- Autoriser, dans la zone RR-8374 (rurale résidentielle), le mode d'implantation des bâtiments principaux de type jumelé.
- Fixer, dans la zone RR-8374 (rurale résidentielle), dans le cas des résidences unifamiliales de type jumelé, les normes d'implantation et les caractéristiques des bâtiments principaux suivantes :
  - marges de recul latérales minimales :
    - un des côtés : 3 mètres;
    - deuxième côté : 0 mètre;
  - hauteur minimale : 4 mètres;
  - hauteur maximale : 12 mètres;
  - nombre d'étages minimum : 1;
  - nombre d'étages maximum : 2;
  - dimension minimale de la façade : 5 mètres;
  - profondeur minimale du bâtiment : 6 mètres;
  - superficie d'implantation au sol minimale :
    - 70 mètres^2 dans le cas d'un bâtiment d'un étage;
    - 42 mètres^2 dans le cas d'un bâtiment de 2 étages.

Zone visée :

RR-8374.

Localisation de la zone visée :

La zone RR-8374 (rurale résidentielle) est située approximativement au nord du boulevard des Forges, à l'est du cours d'eau Tebbutt, au sud du club de golf KI-8-Eb et s'étend aux abords de la rue Eugénie-Dion.

5 Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle elle est faite;
- Être reçue au bureau de la soussignée au plus tard le 3 avril 2014;

Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

6 Est une personne intéressée ayant le droit de signer une demande à l'égard des dispositions ci-dessus :

6.1 La personne physique qui n'a pas été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse et qui remplissait les deux conditions suivantes le 17 mars 2014 :

- elle était domiciliée sur le territoire de l'une des zones concernées;
- elle était domiciliée au Québec depuis au moins six mois.

OU

6.2 Le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées qui remplit les deux conditions suivantes :

- il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse;
- il était, le 17 mars 2014 et depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées.

Note : Lorsqu'une personne intéressée est une personne physique, elle doit également, en date du 17 mars 2014 :

- être majeure et de citoyenneté canadienne;
- ne pas être en curatelle.

7 Pour exercer son droit de signer une demande, une personne intéressée doit, à la date où elle l'exerce effectivement, remplir les conditions qui lui donnaient, le 17 mars 2014, la qualité de personne intéressée.

8 Toute personne intéressée de l'une des zones concernées a le droit de signer une demande. Toutefois :

8.1 seul le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées qui remplit les trois conditions suivantes a le droit de signer une demande à titre de propriétaire de cet immeuble ou d'occupant de cet établissement :

- il a été désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit, le cas échéant, sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières;
- il n'a pas le droit d'être inscrit prioritairement à un autre titre sur cette liste référendaire;
- il a produit cette procuration avant que la demande ne soit produite au bureau de la soussignée.

8.2 lorsqu'il s'agit d'une personne morale, elle doit :

- avoir désigné, par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne devant, le 17 mars 2014 et au moment de signer la demande :
  - être majeure et de citoyenneté canadienne;
  - ne pas être en curatelle;
  - ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse.
- produire cette résolution avant que la personne qui a été autorisée à signer la demande en son nom puisse le faire.

9 Nul ne peut être considéré comme une personne intéressée à plus d'un titre. Toutefois, la personne désignée pour représenter une personne morale peut également être une personne intéressée à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble, d'occupant unique d'un établissement d'entreprise, de copropriétaire indivis d'un immeuble ou de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

10 Les dispositions du second projet de règlement n° 5/2014 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

11 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées concernant le zonage en s'adressant, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, au :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4626
Télécopieur: 819 375-5865

12 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 le second projet de règlement n° 5/2014.

On peut aussi y obtenir gratuitement un feuillet expliquant la procédure que doivent respecter les citoyens qui, à la suite du présent avis, entendent réclamer que la disposition ci-dessus explicitée leur soit soumise pour approbation.

On peut enfin s'y procurer sans frais un formulaire de « demande d'approbation référendaire ».

Trois-Rivières, ce 26 mars 2014.

M^e Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636x

JF011792610

AVIS PUBLIC

Journée d'enregistrement

Conformément aux articles 556 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et 539 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné de la Ville de Trois-Rivières quant au chapitre 34 de ses règlements de 2014, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 17 mars 2014, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement autorisant la construction d'un bassin de rétention sur les lots 4 115 243, 4 957 366 et 5 003 161 du cadastre du Québec et décrétant un emprunt à cette fin de 879 000,00 $ (2014, chapitre 34).

2. Les personnes habiles à voter, ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné de la Ville de Trois-Rivières dont le périmètre est illustré ci-dessous, peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin. Avant d'inscrire ces mentions, une personne doit établir son identité en présentant sa carte d'assurance-maladie, son permis de conduire, son passeport, son certificat de statut d'Indien ou sa carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Ce registre sera accessible, de **9 h** à **19 h, le mardi 1er avril 2014**, au bureau de la soussignée dont l'adresse est mentionnée ci-dessous.

4. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 pour ce règlement. Si ce nombre n'est pas atteint, le chapitre 34 des règlements de 2014 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé mardi le 1er avril 2014, dans la salle réservée aux séances du Conseil située à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, à 19 h 01.

6. Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30. Il pourra également l'être pendant les heures au cours desquelles le susdit registre sera accessible.

RAPPEL

Est une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné de la ville au regard du règlement ci-dessus identifié :

▶ Toute personne qui, le 17 mars 2014, n'est frappée d'aucune incapacité de voter découlant d'une manœuvre électorale frauduleuse et qui remplit une des conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;

OU

- être depuis au moins douze mois :

  ⊡ le propriétaire d'un immeuble situé dans le secteur concerné;

  ou

  ⊡ l'occupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné.

▶ Une personne physique doit également, le 17 mars 2014, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Condition supplémentaire pour les copropriétaires indivis d'un immeuble et les cooccupants d'un établissement d'entreprise situés dans le secteur concerné de la ville depuis au moins 12 mois, le 17 mars 2014 :

▶ Avoir désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter, une personne à qui ils ont donné le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant.

⇉ Cette procuration doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Condition supplémentaire pour les personnes morales dont l'immeuble ou l'établissement d'entreprise est situé dans le secteur concerné de la ville depuis au moins 12 mois, le 17 mars 2014 :

▶ Avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne physique qui, en date du 17 mars 2014 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle, ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

⇉ La résolution désignant la personne autorisée à signer le registre doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Nul ne peut être inscrit à plus d'un endroit sur la liste référendaire du secteur concerné de la Ville de Trois-Rivières. Cette interdiction ne s'applique cependant pas à la personne habile à voter qui est désignée comme représentante d'une ou de plusieurs personnes morales.

Le secteur concerné par le présent avis est illustré ci-dessous :

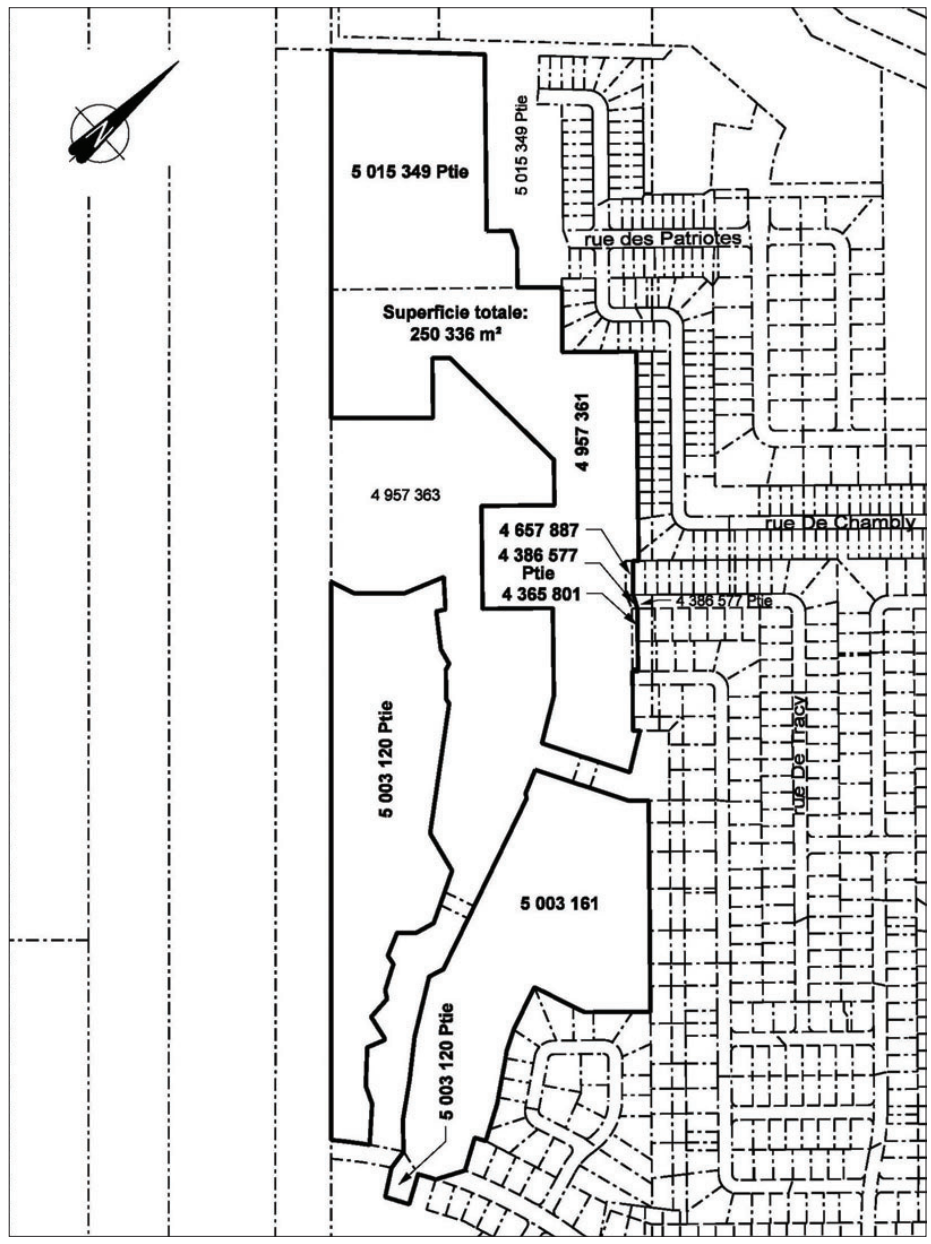

Trois-Rivières, ce 26 mars 2014.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4604
Télécopieur : 819 372-4636

Donnez votre vieux véhicule à AUTOREIN
Vous contribuez à lutter contre les maladies rénales et à protéger l'environnement
Remorquage gratuit | Reçu pour fins d'impôt émis
1 888 2AUTO-REIN / 1 888 228-8673 www.rein.ca/quebec

Pour qu'un monde plus juste prenne racine
Développement et Paix
1 888 234-8533 www.devp.org

800 000 QUÉBÉCOIS SONT ANALPHABÈTES
Fondation pour l'alphabétisation
Aidez-nous à les aider!
Faites un don : 1 800 361-9142
fondationalphabetisation.org

Aidez-nous
La victoire est si proche...
Aidez-nous à vaincre la fibrose kystique
Association québécoise de la fibrose kystique
1-800-363-7711

JF011792488

AVIS PUBLIC

trois-rivières

Demande d'approbation référendaire

Conformément à l'article 132 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné, aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire à l'égard de l'une des dispositions du second projet de règlement n° 12/2014, de ce qui suit :

1 À la suite d'une assemblée publique de consultation tenue le 17 mars 2014, la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors d'une séance que son Conseil a tenue le même jour, le second projet de règlement n° 12/2014 modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'autoriser, dans la zone CL-4065, les usages « 6412 Service de lavage d'automobiles » et « 6419 Autres services de l'automobile ».

2 Ce second projet de règlement n° 12/2014 contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande, de la part des personnes intéressées des **zones concernées** (c'est-à-dire des zones visées et des zones qui leur sont contiguës), afin qu'un règlement contenant une de ces dispositions soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

3 Une telle demande vise à soumettre tout règlement contenant l'une de ces dispositions à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone concernée d'où provient une demande valide.

4 Ainsi, une demande relative aux dispositions suivantes peut provenir de l'une des zones concernées.

DISPOSITION # 1

Objet :

- Autoriser, dans la zone CL-4065 (commerciale locale), les usages « 6412 Service de lavage d'automobiles » et « 6419 Autres services de l'automobile ».

Zone visée :

CL-4065.

Localisation de la zone visée :

La zone CL-4065 (commerciale locale) est située de part et d'autre du boulevard Jean-XXIII, approximativement entre la rue de l'Industrie et la voie ferrée Québec-Gatineau.

5 Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle elle est faite;
- Être reçue au bureau de la soussignée au plus tard le 3 avril 2014;

Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

6 Est une personne intéressée ayant le droit de signer une demande à l'égard des dispositions ci-dessus :

6.1 La personne physique qui n'a pas été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse et qui remplissait les deux conditions suivantes le 17 mars 2014 :

- elle était domiciliée sur le territoire de l'une des zones concernées;
- elle était domiciliée au Québec depuis au moins six mois.

OU

6.2 Le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées qui remplit les deux conditions suivantes :

- il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse;
- il était, le 17 mars 2014 et depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées.

Note : Lorsqu'une personne intéressée est une personne physique, elle doit également, en date du 17 mars 2014 :

- être majeure et de citoyenneté canadienne;
- ne pas être en curatelle.

7 Pour exercer son droit de signer une demande, une personne intéressée doit, à la date où elle l'exerce effectivement, remplir les conditions qui lui donnaient, le 17 mars 2014, la qualité de personne intéressée.

8 Toute personne intéressée de l'une des zones concernées a le droit de signer une demande. Toutefois :

8.1 seul le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées qui remplit les trois conditions suivantes a le droit de signer une demande à titre de propriétaire de cet immeuble ou d'occupant de cet établissement :

- il a été désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit, le cas échéant, sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières;
- il n'a pas le droit d'être inscrit prioritairement à un autre titre sur cette liste référendaire;
- il a produit cette procuration avant que la demande ne soit produite au bureau de la soussignée.

8.2 lorsqu'il s'agit d'une personne morale, elle doit :

- avoir désigné, par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne devant, le 17 mars 2014 et au moment de signer la demande :
  - être majeure et de citoyenneté canadienne;
  - ne pas être en curatelle;
  - ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse.
- produire cette résolution avant que la personne qui a été autorisée à signer la demande en son nom puisse le faire.

9 Nul ne peut être considéré comme une personne intéressée à plus d'un titre. Toutefois, la personne désignée pour représenter une personne morale peut également être une personne intéressée à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble, d'occupant unique d'un établissement d'entreprise, de copropriétaire indivis d'un immeuble ou de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

10 Les dispositions du second projet de règlement n° 12/2014 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

11 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées concernant le zonage en s'adressant, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, au :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4626
Télécopieur: 819 375-5865

12 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 le second projet de règlement n° 12/2014.

On peut aussi y obtenir gratuitement un feuillet expliquant la procédure que doivent respecter les citoyens qui, à la suite du présent avis, entendent réclamer que la disposition ci-dessus explicitée leur soit soumise pour approbation.

On peut enfin s'y procurer sans frais un formulaire de « demande d'approbation référendaire ».

Trois-Rivières, ce 26 mars 2014.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

DON D'ORGANES
La vie se poursuit... grâce au don d'organes

Sitôt placé, sitôt vendu!
1 877 726-6730

Sitôt placé, sitôt vendu!
1 877 726-6730

JF011792486

AVIS PUBLIC

trois-rivières

Demande d'approbation référendaire

Conformément à l'article 132 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné, aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire à l'égard de l'une des dispositions du second projet de règlement n° 7/2014, de ce qui suit :

1 À la suite d'une assemblée publique de consultation tenue le 17 mars 2014, la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors d'une séance que son Conseil a tenue le même jour, le second projet de règlement n° 7/2014 modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin de revoir le cadre normatif général applicable aux piscines ainsi qu'aux spas, bains-tourbillon extérieurs et aux bassins d'eau artificiels à caractère ornemental.

2 Ce second projet de règlement n° 7/2014 contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande, de la part des personnes intéressées des **zones concernées** (c'est-à-dire des zones visées et des zones qui leur sont contiguës), afin qu'un règlement contenant une de ces dispositions soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

3 Une telle demande vise à soumettre tout règlement contenant l'une de ces dispositions à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone concernée d'où provient une demande valide.

4 Ainsi, une demande relative aux dispositions suivantes peut provenir de l'une des zones concernées.

DISPOSITIONS # 1 À 126

Objet :

- Supprimer la distance minimale à respecter entre une piscine creusée couverte, une piscine creusée, hors terre ou un bassin d'eau artificiel à caractère ornemental et un bâtiment principal.
- Supprimer la distance minimale de 1,5 mètre entre toute ligne séparative de lot et tout équipement accessoire aux piscine, spa, bain tourbillon extérieur et bassin d'eau artificiel.
- Abaisser la distance minimale requise de 2 mètres à 1,5 mètre entre une piscine creusée ou hors terre et un bâtiment accessoire.
- Abaisser la distance minimale de 2 mètres à 1,5 mètre entre toute ligne séparative de lot et toute promenade ou structure construite de plus de 0,6 mètre de hauteur entourant une piscine hors terre.
- Insérer la définition du terme « enceinte de piscine, spa et bain-tourbillon extérieur ».
- Supprimer les normes en ce qui concerne la distance entre les parois des piscines, spas, bains-tourbillon extérieurs, bassins d'eau artificiels à caractère ornemental et les fils électriques de basse et moyenne tension.
- Supprimer, pour tout accessoire de piscine creusée ou hors terre, la hauteur maximale à respecter de 3 mètres.
- Supprimer le cadre normatif entourant la présence de matériel de sauvetage et la présence d'un câble flottant délimitant la partie profonde de la partie peu profonde d'une piscine.
- Supprimer les normes régissant l'éclairage hors sol pour toute piscine creusée ou hors terre.
- Supprimer les normes en ce qui concerne l'emplacement et l'installation des tremplins et glissoires pour les piscines creusées.
- Supprimer les normes obligeant l'aménagement d'un trottoir de 0,6 mètre de largeur autour de toute piscine creusée.
- Supprimer les normes relatives à l'installation d'une surface antidérapante autour de toute piscine creusée ou hors terre.
- Abaisser la distance requise de 2 mètres à plus de 1 mètre entre les parois d'une piscine ou d'une enceinte et les équipements permettant le fonctionnement de la piscine.
- Supprimer les dispositions relatives au niveau de bruit émis par les équipements nécessaires au fonctionnement des piscines.
- Supprimer les dispositions régissant la hauteur minimale et l'emplacement des clôtures pour piscines et les remplacer par les normes gouvernementales fixées au « Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (RLRQ, chapitre S-3.1.02, r. 1) ».
- Établir, que toute partie d'une structure construite (ex : marche d'escalier, palier d'une terrasse) située à l'extérieur d'une enceinte installée afin de limiter l'accès à une piscine hors terre, doit être également pourvue d'une section d'enceinte d'une hauteur minimale de 1,20 mètre s'il est possible d'accéder à la piscine à partir de cette structure construite.
- Modifier, de 0,3 mètre à 0,6 mètre, la profondeur minimale à partir de laquelle tout bassin d'eau artificiel à caractère ornemental doit être clôturé.
- Ajouter, dans la section relative à l'aménagement des clôtures pour spas et bains-tourbillon extérieurs, que dans le cas des spas et bains-tourbillons extérieurs ayant une capacité de plus de 2000 litres, une enceinte doit être installée conformément aux dispositions du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (RLRQ, chapitre S-3.1.02, r. 1).

Territoire visé :

L'ensemble du territoire de la ville de Trois-Rivières.

5 Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle elle est faite;
- Être reçue au bureau de la soussignée au plus tard le 3 avril 2014;

Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

6 Est une personne intéressée ayant le droit de signer une demande à l'égard des dispositions ci-dessus :

6.1 La personne physique qui n'a pas été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse et qui remplissait les deux conditions suivantes le 17 mars 2014 :

- elle était domiciliée sur le territoire de l'une des zones concernées;
- elle était domiciliée au Québec depuis au moins six mois.

OU

6.2 Le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées qui remplit les deux conditions suivantes :

- il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse;
- il était, le 17 mars 2014 et depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées.

Note : Lorsqu'une personne intéressée est une personne physique, elle doit également, en date du 17 mars 2014 :

- être majeure et de citoyenneté canadienne;
- ne pas être en curatelle.

7 Pour exercer son droit de signer une demande, une personne intéressée doit, à la date où elle l'exerce effectivement, remplir les conditions qui lui donnaient, le 17 mars 2014, la qualité de personne intéressée.

8 Toute personne intéressée de l'une des zones concernées a le droit de signer une demande. Toutefois :

8.1 seul le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'une des zones concernées qui remplit les trois conditions suivantes a le droit de signer une demande à titre de propriétaire de cet immeuble ou d'occupant de cet établissement :

- il a été désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit, le cas échéant, sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières;
- il n'a pas le droit d'être inscrit prioritairement à un autre titre sur cette liste référendaire;
- il a produit cette procuration avant que la demande ne soit produite au bureau de la soussignée.

8.2 lorsqu'il s'agit d'une personne morale, elle doit :

- avoir désigné, par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne devant, le 17 mars 2014 et au moment de signer la demande :
  - être majeure et de citoyenneté canadienne;
  - ne pas être en curatelle;
  - ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse.
- produire cette résolution avant que la personne qui a été autorisée à signer la demande en son nom puisse le faire.

9 Nul ne peut être considéré comme une personne intéressée à plus d'un titre. Toutefois, la personne désignée pour représenter une personne morale peut également être une personne intéressée à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble, d'occupant unique d'un établissement d'entreprise, de copropriétaire indivis d'un immeuble ou de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

10 Les dispositions du second projet de règlement n° 7/2014 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

11 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées concernant le zonage en s'adressant, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, au :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4626
Télécopieur: 819 375-5865

12 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 le second projet de règlement n° 7/2014.

On peut aussi y obtenir gratuitement un feuillet expliquant la procédure que doivent respecter les citoyens qui, à la suite du présent avis, entendent réclamer que la disposition ci-dessus explicitée leur soit soumise pour approbation.

On peut enfin s'y procurer sans frais un formulaire de « demande d'approbation référendaire ».

Trois-Rivières, ce 26 mars 2014.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

JF011792765

AVIS PUBLIC

Journées d'enregistrement

Conformément aux articles 556 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et 539 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières quant au chapitre 48 de ses règlements de 2014, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 20 mars 2014, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement autorisant divers travaux au parc de l'Exposition et décrétant un emprunt à cette fin de 625 000,00 $ (2014, chapitre 48).

2. Les personnes habiles à voter, ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin. Avant d'inscrire ces mentions, une personne doit établir son identité en présentant sa carte d'assurance-maladie, son permis de conduire, son passeport.

3. Ce registre sera accessible, de **9 h** à **19 h**, du **mardi 1er avril au jeudi 3 avril 2014** inclusivement, au bureau de la soussignée dont l'adresse est mentionnée ci-dessous.

4. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 986. Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé jeudi 3 avril 2014, dans la salle réservée aux séances du Conseil située à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, à 19 h 01.

6. Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30. Il pourra également l'être pendant les heures au cours desquelles le susdit registre sera accessible.

RAPPEL

Est une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la ville :

▶ Toute personne qui, le 20 mars 2014, n'est frappée d'aucune incapacité de voter découlant d'une manœuvre électorale frauduleuse et qui remplit une des conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la ville de Trois-Rivières et, depuis au moins six mois, au Québec;

OU

- être depuis au moins douze mois :

  ⊡ le propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la ville de Trois-Rivières;

ou

  ⊡ l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la ville de Trois-Rivières.

▶ Une personne physique doit également, le 20 mars 2014, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Condition supplémentaire pour les copropriétaires indivis d'un immeuble et les cooccupants d'un établissement d'entreprise situés sur le territoire de la ville de Trois-Rivières depuis au moins 12 mois, le 20 mars 2014 :

▶ Avoir désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter, une personne à qui ils ont donné le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrite sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, le cas échéant.

⇉ Cette procuration doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Condition supplémentaire pour les personnes morales dont l'immeuble ou l'établissement d'entreprise est situé sur le territoire de la ville de Trois-Rivières depuis au moins 12 mois, le 20 mars 2014 :

▶ Avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne physique qui, en date du 20 mars 2014 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle, ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

⇉ La résolution désignant la personne autorisée à signer le registre doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Nul ne peut être inscrit à plus d'un endroit sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières. Cette interdiction ne s'applique cependant pas à la personne habile à voter qui est désignée comme représentante d'une ou de plusieurs personnes morales.

Trois-Rivières, ce 26 mars 2014.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4604
Télécopieur : 819 372-4636

JF011792501

AVIS PUBLIC

Demande d'avis de conformité

District électoral des Vieilles-Forges

Conformément à l'article 137.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 17 mars 2014, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'agrandir, à même une partie de la zone RS-8075-9, la zone RS-8075-7 (2014, chapitre 44).

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité dudit règlement (2014, chapitre 44) au schéma d'aménagement de la Ville.

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 1-866-353-6767
Télécopieur : 418-644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité dudit règlement (2014, chapitre 44) au schéma d'aménagement.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, le règlement (2014, chapitre 44) sera réputé conforme au schéma d'aménagement à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 26 mars 2014.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

AVIS PUBLIC

Demande d'avis de conformité

Districts électoraux de Marie-de-l'Incarnation et de Laviolette

Conformément à l'article 137.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 17 mars 2014, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'autoriser, dans la zone CV-2411, l'usage « 1510 Maison de chambres et pension » et de fixer le cadre normatif afférent (2014, chapitre 43).

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité dudit règlement (2014, chapitre 43) au schéma d'aménagement de la Ville.

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 1-866-353-6767
Télécopieur : 418-644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité dudit règlement (2014, chapitre 43) au schéma d'aménagement.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, le règlement (2014, chapitre 43) sera réputé conforme au schéma d'aménagement à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 26 mars 2014.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

JF011792493

JF011792535

AVIS PUBLIC

Demande d'avis de conformité

District électoral de Laviolette

Conformément à l'article 137.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 17 mars 2014, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'autoriser une dérogation en zone inondable pour l'agrandissement, par l'ajout d'un garage attenant, de la résidence située au 5 de la rue de Sienne (2014, chapitre 47).

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité dudit règlement (2014, chapitre 47) au schéma d'aménagement de la Ville.

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 1-866-353-6767
Télécopieur : 418-644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité dudit règlement (2014, chapitre 47) au schéma d'aménagement.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, le règlement (2014, chapitre 47) sera réputé conforme au schéma d'aménagement à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 26 mars 2014.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

JF011792529

AVIS PUBLIC

Demande d'avis de conformité

Conformément à l'article 137.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 17 mars 2014, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement exigeant la production d'un plan d'aménagement d'ensemble pour toute zone à dominance « protection » et « protection en milieu agroforestier » (2010, chapitre 44) afin de préciser le type de zone et les zones du Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) qu'il vise (2014, chapitre 46).

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité dudit règlement (2014, chapitre 46) au schéma d'aménagement de la Ville.

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 1-866-353-6767
Télécopieur : 418-644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité dudit règlement (2014, chapitre 46) au schéma d'aménagement.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, le règlement (2014, chapitre 46) sera réputé conforme au schéma d'aménagement à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 26 mars 2014.

Me Yolaine Tremblay, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

Mots croisés

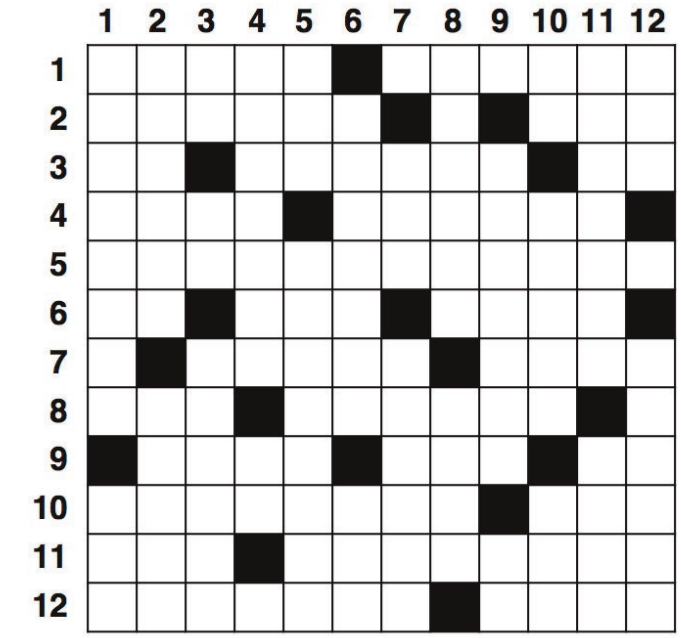

Horizontalement

1. Magasin situé dans la cale d'un navire — Ennui.
2. Tant — Il a 15 ans.
3. Brome — Tige des céréales — Versus.
4. Accomplie audacieusement — Période très longue.
5. Violent.
6. Dans — Canal de sports — Beaucoup.
7. Non-être — Assassiner.
8. Monarque — Brimer.
9. Volière — Ur — Lettre grecque.
10. Treillis métallique — Annonce de mariage affichée à l'église.
11. Article — Relatif aux lignes.
12. Canal du corps humain — Poil rude du porc.

Verticalement

1. Destructeur — Colle.
2. Ours noir d'Amérique — Teindre en ocre.
3. Ancien do — Infinitif — Ne fait rien.
4. Petite tape — Gigalitre.
5. École nationale d'administration — Prénom féminin.
6. Tacheté — Allure.
7. Fibre textile — Visage grotesque ou plaisant.
8. Mauvaise odeur — Nue.
9. Disjoindre — Champion.
10. Cette chose — Botteleur — Vie.
11. Contraire — Forme de jeu.
12. Appel à l'aide — Femme qui a tout perdu.

Solutions

Sudoku

						7	5	
					8	1		
	9		5	4	7	2		
	5						1	7
	7				4		3	2
8			2				9	
					5			
4			9			6		
		2		1			7	

SPORT EN BREF

Trois-Rivières se joint à la LBQ

La Ligue Basketball Québec (LBQ) accueillera quatre nouvelles équipes pour la saison 2014 dans la catégorie élite. Trois-Rivières fera partie de ces récents ajouts de la ligue tout comme les villes de Saint-Hyacinthe, Saint-Lambert et Sun Youth. La LBQ comptait déjà quatre équipes soit Québec, Montégérie, Pagé Dynamo et Révolution. *Plus de détails à venir dans la prochaine édition de L'Écho* **J.D.**

Deux fois plus de Rallycross au GP3R

Le Grand de prix de Trois-Rivières ne présentera pas une, mais bien deux courses de Rallycross en août prochain. La série RX Lites a confirmé son passage dans la cité de Laviolette, au grand plaisir des pilotes de la région. Cette série, aussi connue sous le nom de SuperCar Lites, s'est récemment affiliée au Championnat du monde FIA. Il s'agit de la quatrième catégorie du Rallycross. Développant un peu plus de 300 chevaux, les voitures de RX Lites sont considérées comme un intermédiaire entre celle du Super1600 et du SuperCar. Le directeur général du GP3R, Dominic Fugère, se réjouit de la présence de cette série l'été prochain. Il croit qu'elle permettra aux nombreux pilotes de la région de démontrer leur savoir-faire face à des coureurs étrangers.Il avait quelques noms en tête: Jean-François Dumoulin, Andrew Ranger, Marc-Antoine Camirand… Rien n'est conclu pour le moment. *Visitez le site Internet de L'Écho pour y lire l'article entier.* **J.D.**

Les Diablos s'inclinent en demi-finale

La saison de la formation de basketball féminin division 3 du Cégep de Trois-Rivières a pris fin samedi dernier. Les Trifluviennes se sont inclinées face au Collège Champlain-St-Lawrence par quatre points seulement en demi-finale. **J.D.**

Les Patriotes éliminés

Seule la formation féminine de soccer des Patriotes de l'UQTR avait espoir d'atteindre la finale des séries éliminatoires. Malheureusement pour les joueuses de Ghislain Tapsoba, elles ont été blanchies par trois buts en demi-finale, dimanche dernier, face à l'Université de Montréal. **J.D.**

Une fille qui court

Cette année, la fête des Mères sera célébrée autrement à Trois-Rivières. Pour la première fois, une course exclusivement réservée aux femmes se tiendra le 18 mai prochain dans les rues de la ville. À l'image du marathon pour femmes de San Franscisco, *Une fille qui court* proposera des parcours faciles, de 5 km et 10 km, pour tous types de coureuses. Les profits générés par les inscriptions à la course seront versés à la Clinique du Sein du Centre hospitalier universitaire affilié du CSSS de Trois-Rivières. Pour tous les détails, vous pouvez consulter le site Internet d'une fille qui court au www.unefillequicourt.com .

PHOTO JOANY DUFRESNE

Le MÉGA SALON CAMPING CHASSE ET PÊCHE

Centre sportif Alphonse-Desjardins

(Complexe Les Estacades), autoroute 40, sortie boul. Thibeau Sud
260, rue Dessureault, Trois-Rivières (secteur Cap-de-la-Madeleine)

HEURES D'OUVERTURE
JEUDI 27 MARS midi à 21 h
VENDREDI 28MARS 10 h à 21 h
SAMEDI 29 MARS 10 h à 19 h
DIMANCHE 30 MARS 10 h à 17 h
Coût d'entrée : 12 $ (général)
11 $ (étudiants et 65 ans +)
5 $ (enfants de 6 à 17 ans)
Gratuit, 5 ans et moins.
Valide pour les 4 jours

Du 27 au 30 mars

4 SALONS EN UN !
CHASSE ET PÊCHE
VÉHICULES RÉCRÉATIFS
SALON DU QUAD
BATEAUX DE PÊCHE

Stationnement GRATUIT

ACHETER AU SALON C'EST PAYANT !
À chaque tranche d'achat de 20$, obtenez un coupon pour le tirage (maximum de 10 coupons)

À gagner :
• Une embarcation de 14 pi, Princecraft, en collaboration avec Shawinigan Marine.
• Rabais de 400 $ au Domaine d'Oskélanéo (certaines conditions s'appliquent)
• Ensemble de chasse Sportchief

Tirage spécial :
Chasse à l'ours pour la jeune relève.
4 jours guidés par Charly Alger à la pourvoirie Betb. Détails au kiosque.

Examen de sécurité nautique sur place
23e ÉDITION
JEUX GONFLABLES GRATUITS POUR LES ENFANTS

BAR ET RESTAURATION
L'Écho de Shawinigan · L'Écho de Trois-Rivières · Shawinigan Marine · L.M. Cossette · TVA · 106,9 fm · rythme 100,1
www.pourvoirie.net

Animateur de l'émission Q.V.O. sur place
José Boily

Plus de 150 exposants dont :
• Plus de 40 pourvoiries
• Boutique de chasse et pêche
• Très grand choix de bateaux de pêche, chaloupes et moteurs
• Taxidermie
• Canots, kayaks et pédalos
• Toutes les marques de VTT et véhicules Argo
• Boutiques spécialisées
• Section véhicules récréatifs
• GPS
• Génératrices
• Produits du terroir
• Systèmes solaires et éoliens, batteries
• Sculpteur et coutelier

De plus
• Tunnel de tir Crossman

Animation continuelle avec
• Clinique de chasse à l'orignal avec Normand Hotte
• Clinique de chasse au canard avec José Boily
• Clinique de chasse au chevreuil avec Charly Algier
• Clinique de pêche au doré avec Bruno Morency
• Clinique d'orientation GPS avec orientation Azimut

JF011719930

Desjardins Présente le

DÉFI-O-THON

École Chavigny 40e 1973-2013
Une tradition Un devenir

- Conférence
  1er avril 2014
- **19h** Salle J.-Antonio Thompson
  avec Monsieur **Pierre Lavoie**
- Salon de la santé

Procurez-vous vos billets au coût de 30$

- **À la Billetterie de la salle J-Antonio Thompson.**
- **À la reception de l'École Chavigny (819 840-0400).**
- **Auprès de l'un des organismes participants.**

Merci à nos partenaires ! Les profits iront au local-cuisine de l'École Chavigny

QUÉBECOR Média Mauricie · TRIEX · Le grand DÉFI Pierre Lavoie · LA COURSE AU SECONDAIRE sports experts INTERSPORT · Fondation des amis de Chavigny · GÉOGRAPHIK.NET · 106,9 fm Mauricie · rythme Mauricie 100,1 · IGA Jean XXIII · Commission scolaire du Chemin-du-Roy

L'heure de vérité a sonné

Qu'elle ait dominé toute l'année ou qu'elle ait été au bas du classement, le passé n'a plus d'importance pour une équipe lorsqu'elle atteint les séries éliminatoires. Le Viking de Trois-Rivières et les Cataractes de Shawinigan sont bien au fait de cette règle et ils feront tout pour que leur rêve se réalise, tout comme les Estacades midget AAA qui sont à la défense de leur titre de champions de la Coupe Dodge.

JOANY DUFRESNE
joany.dufresne@quebecormedia.com

Viking vs Braves: 1-1

Même si les Braves de Laval ont terminé au dernier rang du classement de la Ligue nord-américaine de hockey, l'entraîneur du Viking, Alain Côté, ne voulait pas penser que la première ronde des séries serait facile. Et c'était toujours le cas, vendredi soir, après la victoire de son équipe par le compte de 5 à 2.

«Aujourd'hui, on recommence la saison au jour 1. Laval a une équipe bien nantie et la partie aurait pu virer d'un bord comme de l'autre», a-t-il dit.

C'est d'ailleurs ce qui s'est produit dimanche, alors que Trois-Rivières était de passage à Laval. L'équipe locale a pris le momentum de la rencontre, malgré de nombreuses punitions à tuer, et elle s'en est sortie avec une victoire de 4 à 1. La victoire est revenue au gardien des Braves, Matthew Murphy, qui a bloqué près d'une cinquantaine de tirs au cours de la partie.

La robuste série se poursuivra vendredi soir au Colisée de Trois-Rivières à 20 h avant de retourner à Laval dimanche prochain. Elle sera de retour à Trois-Rivières le 4 avril, toujours à 20 h. D'autres parties s'ajouteront si aucune des équipes n'est parvenue à cumuler quatre victoires.

Cataractes vs Drakkar: 0-2

Après s'être battus toute l'année pour se tailler une place en séries, les Cataractes ont amorcé leur périple face au Drakkar de Baie-Comeau le week-end dernier. La série ne s'est toutefois pas amorcée comme l'aurait souhaité la formation shawiniganaise.

«C'est important de match en match d'être meilleur que la journée d'avant»

MARTIN BERNARD

Au moment d'écrire ses lignes, elle cumulait deux défaites par les marques de 5 à 1 et 3 à 1. Après le premier revers de son équipe, Martin Bernard a blâmé le manque d'expérience de ses joueurs en séries éliminatoires. «Pour plusieurs gars dans ce vestiaire, il s'agissait d'une première expérience et d'un premier match en séries. Ce n'était pas évident de savoir comment ils allaient se comporter», a-t-il dit.

L'entraîneur s'attendait à mieux pour la deuxième partie et malgré une défaite, il a noté une amélioration.

«Je suis satisfait de la façon dont les gars ont réagi aux messages. On s'est présenté sur la patinoire et on a été dans le coup jusqu'à la toute fin, a affirmé Bernard. On a été plus combatif que la veille. C'est important de match en match d'être meilleur que la journée d'avant.»

Encore une fois, Marvin Cüpper a été sensationnel et il a permis aux Cats de rester dans le match. Samedi seulement, il a cumulé 61 arrêts. Si ce nombre est tout à son avantage, les Cataractes ont toutefois établi un nouveau record peu élogieux en accordant 64 tirs à l'adversaire dans un match de séries.

«On ne focalise pas sur le nombre de tirs. On a Marvin Cüpper dans le filet. On sait qu'il est capable de faire les arrêts», a mentionné Martin Bernard.

Ce sera au tour du Drakkar d'être de passage à Shawinigan mardi et mercredi à 19 h. Si Baie-Comeau remporte ces deux parties, la saison des Cataractes sera terminée.

Estacades vs Gaulois: 1-0

L'aventure des Estacades midget AAA à la défense de leur titre de champions de la Coupe Dodge s'est merveilleusement bien amorcée vendredi dernier. Opposés aux Gaulois d'Antoine-Girouard pour dans une série 2 de 3 de qualification, les Estacades ont donné tout ce qu'ils avaient pour s'en sortir avec la victoire. Accusant un retard de deux buts en troisième période, les hommes de Frédéric Lavoie ont réussi à remonter la peine. Un but de Frédéric Lemay-Bégin à moins de deux minutes de la fin du dernier tiers a forcé la tenue d'une prolongation. Et puis, Julien Tessier a donné la victoire aux siens avec un but sans aide, pour un compte final de 5 à 4.

Ce sera au tour des Trifluviens, vendredi soir, de visiter leurs adversaires. S'ils remportent cette rencontre, ils seront qualifiés pour le tournoi de la Coupe Dodge qui s'amorcera le 16 avril prochain.

Le Viking a eu plusieurs chances de marquer face aux Braves de Laval. PHOTO TERRY CHARLAND/FLAGEOL PHOTO

Marvin Cüpper a fait 61 arrêts samedi. PHOTO DENIS THIBAULT/AGENCE QMI

atomik NUTRITION Trois Rivières
chronique protéines

Bien s'alimenter après la musculation !

Juste après l'entraînement le corps essaie de se rétablir pour être prêt à recevoir une nouvelle dose de fonte. Le corps veut récupérer car les niveaux d'énergie et d'hormones sont bas, les muscles contiennent beaucoup de déchets, les ***fibres musculaires*** sont traumatisées par micro déchirures et des acides aminés ont été détruits.

DE QUOI A-T-ON BESOIN ET QUOI PRENDRE ?

Juste après l'entraînement le corps veut reconstituer ses réserves de glycogène et ses fibres musculaires. Il faut donc ingérer de la ***protéine*** et des ***sucres*** le plus tôt possible ou au maximum dans l'heure qui suit la séance.

- Si vous optez pour un ***repas solide***, préférez des aliments peu gras que vous digérez bien pour que le repas soit vite absorbé.
- Si vous optez pour une collation à base de poudres, avalez de la ***whey proteine*** et de la ***maltodextrine*** ou du dextrose pour les glucides.
- Si vous avez trop la nausée, ni faim, ni soif après l'entraînement, attendez que ça passe et ***mangez*** dès que possible, mais ne trainez pas trop.

ET ÇA FAIT QUOI TOUT ÇA ?

La source glucidique va stimuler la libération d'insuline. Grâce à cette hormone, plus de nutriments seront apportés aux cellules musculaires. Il y aura une amélioration de la rapidité de synthèse du glycogène et donc la reconstitution des réserves. De plus, elle diminuera la destruction des protéines intramusculaires (catabolisme).
La source protidique quant à elle va diminuer la destruction des tissus musculaires et augmenter la synthèse protéique.

Sports

JOANY DUFRESNE
joany.dufresne@quebecormedia.com

Encore plus de nouvelles sportives, tous les jours, sur www.lechodetroisrivieres.ca

JEUX PARALYMPIQUES DE SOTCHI

Bourque fier de lui malgré tout

S'il n'y avait qu'un mot pour décrire l'expérience d'Yves Bourque aux Jeux paralympiques, ce serait extraordinaire. Bien que l'athlète de 48 ans n'ait pas atteint ses objectifs, il garde d'excellents souvenirs de son passage à Sotchi.

Yves Bourque a profité de chacun de ses instants à Sotchi. PHOTO FACEBOOK YVES BOURQUE

Que ce soit sur l'encadrement des athlètes, la nourriture ou l'hébergement, Yves Bourque n'avait que de bons mots pour l'organisation des Jeux paralympiques à son retour de Sotchi, la semaine dernière.

«C'était extraordinaire. Franchement, j'ai vécu une très belle expérience, a-t-il dit. Les infrastructures étaient incroyables. Tout était beau et neuf. Tu voyais que les Russes avaient mis le paquet. Le 50 milliards d'investissements, tu y crois quand tu es là-bas.»

Outre les installations et les lumières multicolores qui éclairaient Sotchi le soir venu, ce qui a le plus impressionné le Bécancourois, ce sont les estrades toujours bondées. Même lors des jours de pluie, les spectateurs étaient nombreux à assister aux diverses compétitions. Bourque se souvient particulièrement des cérémonies d'ouverture et de fermeture. «Le stade était plein jusqu'au plafond», a-t-il soutenu. Bien que la plupart des spectateurs étaient partisans de l'équipe russe, ils étaient nombreux à acclamer les athlètes canadiens lors de leurs performances. «Il suffisait d'envoyer la main vers les estrades pour que les gens crient pour nous. Les Russes aiment le Canada», se rappelle le fondeur.

Aucun impact ressenti

Malgré la proximité entre la Russie et l'Ukraine, les tensions politiques vécues en Crimée n'ont eu aucun impact sur les athlètes et le déroulement des Jeux paralympiques. Bourque a mentionné avoir eu vent de la situation qu'en raison d'appels avec des journalistes canadiens. Autrement, les perturbations se sont résumées à un plus petit nombre d'athlètes ukrainiens présents lors des cérémonies d'ouverture et de fermeture.

Trois courses, trois réalités

La seule préoccupation d'Yves Bourque au cours de son séjour en Russie a été la condition de la piste.

«En 17 jours, il n'y a pas une journée qui a été pareille. Les parcours de ski étaient bien entretenus, mais on a fait face à toutes sortes de températures qui modifiaient la condition de la piste. Il fallait s'adapter», a rapporté l'athlète natif de Nicolet.

«Même si je n'ai pas atteint mes objectifs, je suis content de mes performances et de mon expérience. J'aurais aimé faire mieux, mais je ne suis pas amer de mes jeux pour autant. Je fais partie des meilleurs au monde. Il faut en être fier»

YVES BOURQUE

Lors de sa première compétition au 15 km, la piste était glacée. Impossible pour le fondeur de prendre des risques sans craindre de se blesser. Et comme il s'agissait de sa première épreuve, il préférait être prudent.

«Il y avait du sang dans les courbes, ce qui signifiait qu'il y avait eu des chutes. Avoir pris plus de chances, j'aurais peut-être eu de meilleurs temps, mais c'était risqué», a-t-il confié.

Bourque a terminé au 20e rang, soit sa meilleure position à Sotchi. À l'occasion du sprint 1 km et du 10 km, il a fini 24e. Ses résultats étaient loin de ceux espérés. Le Québécois visait un top 15, mais il s'est rapidement aperçu qu'il y avait une grosse différence entre les coupes du monde et les Jeux paralympiques.

«Il y avait beaucoup de stratégie au niveau des coureurs. Les délégations ciblaient les courses spécifiques pour être en mesure de monter sur le podium. Je me suis donc retrouvé avec les meilleurs des meilleurs. À cause de cela, mon objectif du 15e rang a été rétrogradé d'au moins cinq places», a expliqué Bourque.

Les courses étaient aussi beaucoup techniques que ce à quoi l'athlète était habitué. Pour lui, il n'y a aucun problème à monter et descendre des pentes. Mais lorsqu'il s'agit de prendre des courbes à 180 degrés, le fondeur éprouve plus de difficulté.

«Même si je n'ai pas atteint mes objectifs, je suis content de mes performances et de mon expérience. J'aurais aimé faire mieux, mais je ne suis pas amer de mes jeux pour autant. Je fais partie des meilleurs au monde. Il faut en être fier», a avoué Bourque.

Vers 2018?

Yves Bourque vient de revenir au Québec que déjà, il a les Jeux de 2018 en tête. Mais avant de s'engager dans un autre blitz d'entraînement, l'homme de 48 ans souhaite prendre un peu de recul.

Il participera l'année prochaine aux Championnats du monde de ski paranordique, l'étape ultime entre les coupes du monde et les Jeux paralympiques. C'est à la suite de cette prestigieuse compétition que Bourque décidera s'il s'embarque pour trois autres années d'entraînement en vue des jeux de Pyeongchang. Il sera alors âgé de 52 ans, mais il croit que cela serait possible.

JF011518352

Plante SPORTS Excellence

- SPORTS
- BRODERIE
- TROPHÉE
- SÉRIGRAPHIE
- ARTICLES PROMOTIONNELS

GALERIES DU CAP 300 rue Barkoff, Trois-Rivières 819 375-3858

SOUVENIRS FIN DE SAISON

TROPHÉES

TROPHÉES
À PARTIR DE
9.95$
(MINIMUM 12 ET PLUS)

SÉRIGRAPHIE

GILETS IMPRIMÉS
À PARTIR DE
9.95$
(MINIMUM 12 ET PLUS)

BRODERIE

VESTONS OU CHANDAILS BRODÉS
À PARTIR DE
19.95$
(MINIMUM 12 ET PLUS)

LA PLACE

- BASEBALL
- SOCCER
- DEK HOCKEY
- VÊTEMENTS / SOULIERS
- ÉQUIPEMENTS
- ACCESSOIRES

DU HOCKEY 12 MOIS PAR ANNÉE!!

LOGO ET NUMÉRO INCLUS

PROMOTION
DEK HOCKEY 2014

PRIX TAXES INCLUSES

Junior: S à XL* - Femme: XS à 4XL* - Homme: XS à 4XL*
* Grandeurs de S à XL, surplus pour 2XL et +. * Toutes les couleurs ne sont pas offertes dans le 3XL et +

20$ TAXES INCLUSES

LE PRIX COMPREND:
- Impression UV (1 à 64" carré)
- Numéro 1 couleur au dos
- Mise en place

OPTIONS :
- Logo UV (1 à 81" carré) (2.00$ +)
- 2e couleur de numéro (1.75$/ch)
- Numéro 4" (1.50$/ch)

QUANTITÉ: 7 ET +

CET ÉTÉ SOYEZ LES PREMIERS INSTALLÉS

CONTEMPRA 18'

LIVRÉE, ÉQUIPÉE CHAUFFÉE ET INSTALLÉE !

THERMOPOMPE **AQUASUN** 50 000 BTU AVEC MARCHE ET LUMIÈRE **OU** SYSTÈME DE PURIFICATION **NATURE2**

TOUT INCLUS
POUR SEULEMENT

29,99 $*

AUX DEUX SEMAINES
120 MOIS
500,00 D'ACOMPTE
PRIX À L'ACHAT
5 694,98

JACUZZI

J-335MD

4-5 ADULTES - CHAISE LONGUE, COUVERT
42 JETS EN ACIER INOX. **POWERPRO**MD
CASCADE WATER RAINBOW®, LUMIÈRES DEL
SYSTÈME DE SON **BLUEWAVE**MD
84 x 84 x 36 po.

POUR SEULEMENT

44,17 $*

AUX DEUX SEMAINES
120 MOIS
PRIX À L'ACHAT
7 899,99 SUGG. 10 999,99

MOBILIERS DE JARDIN

MANHATTAN

SECTIONNEL

ENSEMBLE EN ALUMINIUM ET ROTIN SYNTHÉTIQUE AVEC COUSSINS ET OREILLERS
FAUTEUIL, 2 COINS, CENTRE, APPUI-PIEDS
TABLE À CAFÉ 27,6" X 29,5"

POUR SEULEMENT

27,61 $*

60 MOIS
PRIX À L'ACHAT
1199,99 SUGG. 1749,99

PALM SPRING

ENSEMBLE EN ALUMINIUM ET ROTIN SYNTHÉTIQUE AVEC COUSSINS ET OREILLERS
4 CHAISES TABLE 42" X 42"

POUR SEULEMENT

29,91 $*

60 MOIS
PRIX À L'ACHAT
1299,99 SUGG. 1699,99

CLUB PISCINE SUPER Fitness
SPAS • MEUBLES DE JARDIN • GAZEBOS

TROIS-RIVIÈRES 5825, boul. Gene-H. Kruger • **819.375.7771**
SHAWINIGAN 4655, 12e avenue • **819.536.2020**

*** TABLEAU DES FRAIS DE CRÉDIT**

Achats par versements égaux	Montants financés	Taux	Mois	Paiement	Frais de crédit	Acompte	Obligation totale
Contempra 18'	5 194,98 $	8,59 %	120	29,99 $	2 602,42 $	500,00 $	8 297,40 $
Jacuzzi J-335	7 899,99 $	7,99 %	120	44,17 $	3 583,29 $	0 $	11 483,28 $
Manhattan	1199,99 $	13,50%	60	27,61 $	456,69 $	0 $	1656,64 $
Palm Spring	1299,95 $	13,50%	60	29,91 $	494,75 $	0 $	1794,70 $

Les taxes sont payables à l'achat – sous réserve de l'approbation du crédit, voir détails en magasin. Les conditions d'emprunt et les taux d'intérêt peuvent être modifiés en tout temps par les institutions bancaires. Voir les détails en magasin. – Ces promotions ne peuvent être jumelées à aucune autre promotion et sont valables jusqu'au 6 avril 2014 ou jusqu'à épuisement des stocks. Les produits et promotions peuvent varier d'un magasin à l'autre et ne sont pas applicables dans les Centres de liquidation. – Photos à titre d'illustration seulement. – Malgré le soin apporté lors de l'impression de ce feuillet, certaines erreurs ont pu s'y glisser. Si tel est le cas, nous vous en ferons part dans nos magasins.